

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira, **salle de conseil de Dinan Agglomération** (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **mardi 27 novembre 2018**, en séance publique, à 20 heures, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2018.

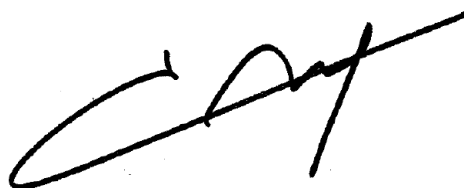
1. FINANCES – Approbation du pacte fiscal et financier solidaire
2. FINANCES - Budgets Commune et annexes – Décisions modificatives
3. FINANCES - Débat d'orientations budgétaires 2019
4. FINANCES - SECURITE - Système de vidéo-protection, déploiement et mise aux normes : demande de subvention DETR
5. FINANCES - Demande de garantie d'emprunt de l'association COALLIA pour le nouveau prêt réaménagé - EHPAD sis 16 rue de Léhon à DINAN
6. FINANCES - Demande de garantie d'emprunt de l'association COALLIA pour le nouveau prêt réaménagé - MAS Les Chants d'Eole à LEHON
7. CLSPD – Accord de financement : Commune nouvelle de Dinan, Aucaleuc, Lanvally, Taden, Trélivan
8. AFFAIRES GENERALES - Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire pour l'année 2019
9. AFFAIRES GENERALES - Transfert amiable de propriété - Impasse Charles Beslay et rue Roger Vercel
10. VOIRIE - AMENAGEMENT DE LA RD n°166 - Rue Lécuyer / Route de Dinard
11. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 - Modification des statuts
12. ~~URBANISME – Dénomination de la voie comprise entre la rue des Vergers et la rue du Clos Basnier~~ REPORT

.../...

13. URBANISME - Réfection de la toiture de l'immeuble sis 24 place Duguesclin - Demande de subvention de la Sarl GAB IMMOBILIER
14. MUSÉE - Demande d'aide de financement via le Fonds Régional d'Aide à la Restauration
15. MUSÉE - Inventaire et récolement du Musée de Dinan – Poste de chargé de missions
16. RESSOURCES HUMAINES - Prestation sociale complémentaire des agents – Contrat prévoyance
17. RESSOURCES HUMAINES - Demande de remboursement du FIVA - Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante

**Fait en l'hôtel de ville de Dinan,
Le 20 novembre 2018**

**Le Maire,
Didier LECHIEN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Lechien', written over a horizontal line.

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 27 novembre 2018, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 20 novembre 2018.

Membres en exercice : 55

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, , Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGALT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme GUILLEMOT, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme BRIEC-LAME, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER, M. de POMMEREAU, M. BRAULT, M. SEGARD.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. DEGRENNE - Maire délégué (pouvoir à Mme MEAL), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme PATRY (pouvoir à Mme de MILLEVILLE), M. BRUNET (pouvoir à M. SACHET), Mme MISSIR (pouvoir à M. FORGET), M. BARBE (pouvoir à M. BIGOT), Mme FRERET (pouvoir à M. GOMBERT), Mme COURDAVAULT (pouvoir à M. de POMMEREAU).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. LEROUX, M. GOUILLAUD, Mme BEDEL, Mme TRISTANT (excusée), M. FROITIER, Mme RIO.

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.
Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.
Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire donne plusieurs informations.

Il adresse tout d'abord les félicitations du Conseil municipal à Mme Anne-Cécile Briec-Lamé à l'occasion de la naissance de son petit garçon Alessio.

M. le maire informe ensuite les élus que des informations sur Dinan Agglomération leur seront régulièrement communiquées (procès-verbal de séance du conseil communautaire, délibérations importantes...) et invite les élus communautaires dinannais à communiquer régulièrement sur l'actualité de la communauté d'agglomération au sein de leur groupe.

Plusieurs changements sont en cours dont le mode de gestion de l'eau potable et l'assainissement qui passe en SEMOP, avec Véolia pour la gestion de l'eau potable et la SAUR pour l'assainissement.

M. le maire fait ensuite un point sur les perspectives d'évolution de Dinan Habitat. En effet, la loi Elan obligeant les offices HLM de moins de 12 000 habitations à fusionner, Dinan Habitat doit trouver un partenaire. Des contacts ont été pris avec Côtes d'Armor Habitat, Emeraude Habitation et Neotoa (Rennes). Après une analyse approfondie, une perspective de fusion pourrait être envisagée pour le 1^{er} janvier 2020 avec Neotoa.

M. le maire signale enfin que la réouverture du parking du centre historique est prévue mi-décembre. Les dégâts suite à l'incendie ayant été très importants, la réouverture sera partielle dans un premier temps (accès par niveau). M. le maire remercie l'ensemble des agents de la ville et les entreprises qui travaillent en un temps record sur ce chantier.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du 25 septembre 2018. Le relevé de décisions est adopté.

M. Bertier regrette que la date du conseil municipal de décembre ait été modifiée. M. le Maire rappelle que les dates sont données à titre indicatif et que l'information a été donnée depuis plusieurs semaines.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - FINANCES - Approbation du pacte fiscal et financier solidaire

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 44 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (M. de BELLEVUE), **M. BERTIER et Mme LAISNE ne prenant pas part au vote**, d'adopter le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) régissant les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. BERTIER, M. FORGET, M. BOBIGEAT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°2 - FINANCES - Budgets Commune et annexes – Décisions modificatives

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 40 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. SEGARD, M. BRAULT, M. BERTIER, Mme LAISNE) :

1. **d'adopter la décision modificative n° 2 du budget Commune 2018** telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section de fonctionnement :

Fonction	Nature	Chapitre	Montant
020	6218	012	16 000,00
020	64131	012	36 000,00
020	64111	012	44 000,00
020	6218	012	4 000,00
01	66112	66	12 500,00
01	022	022	-112 500,00

En section d'Investissement :

Fonction	Nature	Opération	Montant
810	2313	91	-67 000,00
324	2313	55	-60 000,00
810	2315	91	-60 000,00
822	2315	81	-52 300,00
822	2315	81	-40 000,00
414	2312	108	-20 000,00
324	2313	22	-20 000,00
324	2031	51	-17 000,00
212	2313	11	-8 224,00
8223	2315	200605	-7 200,00
020	2184	103	-6 500,00
412	2188	12	-5 000,00
324	2031	50	-4 800,00
414	2315	108	-2 500,00
8223	2315	200605	-1 150,00
8223	2315	200605	-1 100,00
822	2152	822	1 100,00
814	2041582	823	1 150,00
822	2315	82	1 200,00
024	2188	105	2 500,00
412	2031	109	5 000,00
822	2315	82	6 000,00
91	2188	85	6 500,00
324	2316	64	7 800,00
324	2031	64	14 000,00
822	2315	82	72 300,00
324	2313	50	88 224,00
822	2315	82	167 000,00

2. **d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Port de Plaisance 2018** telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section de fonctionnement :

Nature	Montant
658	900,00
63512	-900,00

3. **d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Camping 2018** telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section de fonctionnement :

Nature	Montant
6281	150,00
6288	650,00
61521	1 000,00
022	-1 800,00

4. **d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe Parkings souterrains 2018** telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section de fonctionnement :

Nature	Montant
61521	12 600,00
61558	23 300,00
6283	11 100,00
022	-10 000,00
74	37 000,00

En section d'investissement :

Nature	Montant
2033	600,00
2031	32 300,00
2031	2 400,00
020	-32 000,00
1641	271 400,00
2315	34 400,00
2031	800,00
2313	233 000,00
2153	600,00
2033	500,00

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. BOBIGEAT, M. SACHET, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 - FINANCES – Débat d’orientations budgétaires 2019

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du Débat d’Orientations Budgétaires 2019.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. BERTIER, Mme MEAL, M. FORGET, M. JOUNEAU, Mme PARIS, Mme BALAY-MIZRAHI, M. TOUMINET, Mme MIEL-GIRESSE, Mme LE GUIFFANT, Mme GUILLEMOT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°4 - FINANCES - SECURITE - Système de vidéo-protection, déploiement et mise aux normes: demande de subvention DETR

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 39 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE** (M. PASINO, M. BRAULT, M. FORGET et Mme MISSIR) **et 4 ABSTENTIONS** (Mme BRIEC-LAME, M. SEGARD, M. BERTIER, Mme LAISNE) de :

1. Valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l’opération présentée ci-dessous ;

Dépenses en €		Ressources en €		
Investissement en HT				
Tranche ferme	159 079€	Etat (FIPDR)	28 764€	12%
Tranche optionnelle	89 750€	DETR	99 532€	40%
		Autofinancement	120 533€	48%
Total	248 829€	Total	248 829€	100%

2. Demander à bénéficier de l’aide de l’Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2019 (DETR) ;
3. Autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la ville de Dinan s’engageant à assurer l’autofinancement restant après déduction de l’ensemble des contributions, dans le respect des règles d’attribution des co-financeurs.

Affaire n°5 - FINANCES - Demande de garantie d’emprunt de l’association COALLIA pour un nouveau prêt réaménagé - EHPAD sis 16 rue de Léhon à DINAN

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** :

1. Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".
La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.
2. Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.
Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.
Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.
A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/06/2018 est de 0,75%.
3. La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
4. Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
5. L'assemblée délibérante autorise M. le Maire à intervenir à l'avenant de prêt signé entre l'association COALLIA et la Caisse des dépôts et consignations.

Affaire n°6 - FINANCES - Demande de garantie d'emprunt de l'association COALLIA pour un nouveau prêt réaménagé – MAS Les Chants d'Eole à LEHON

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

2. Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l' Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.
Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisables indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.
Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l' Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.
A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/06/2018 est de 0,75%.
3. La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l' Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l' Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
4. Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
5. L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à intervenir à l'avenant de prêt signé entre l'association COALLIA et la Caisse des dépôts et consignations.

Affaire n°7 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – Accord de financement : Commune nouvelle de Dinan, Aucaleuc, Lanvallay, Taden, Trélivan

Rapporteur : Mme MASSART

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à :

1. Appliquer la répartition des charges financières indiquée pour la coordination et l'animation du CLSPD.
2. Solliciter la participation financière des communes à hauteur de 0.28 €/habitant pour les années 2018 et 2019.

Affaire n°8 - AFFAIRES GENERALES – Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire pour l'année 2019

Rapporteur : M. SACHET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR, M. SEGARD, M. BRAULT) **et 2 ABSTENTIONS** (M. de BELLEVUE, M. PASINO) d'autoriser M. le Maire à émettre un avis favorable, pour l'année 2019, à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, le 13 janvier, le 30 juin, les 7, 21 et 28 juillet, les 4 et 11 août, le 24 novembre et les 8,15, 22 et 29 décembre.

La discussion à laquelle prirent part M. BRAULT, M. ORHANT, M. PASINO, M. SACHET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°9 - AFFAIRES GENERALES – Classement dans le domaine public - Transfert amiable de propriété - impasse Charles Beslay et rue Roger Vercel

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

- 1) D'accepter le transfert amiable de propriété de l'impasse Charles Beslay et de la rue Roger Vercel au profit de la ville de Dinan ;
- 2) D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la ville.

Affaire n°10 - VOIRIE - AMENAGEMENT DE LA RD n°166 – Route de Dinard / Rue Lécuyer Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à approuver les travaux d'aménagement et à signer tout document administratif lié à ce projet.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. HELLIO, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°11 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 – Modification des statuts

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'approuver les nouveaux statuts du SDE 22.

Affaire n°12 - URBANISME - Réfection de la toiture de l'immeuble sis 24 place Duguesclin - Demande de subvention de la Sarl GAB IMMOBILIER

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 46 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE** (Mme MISSIR) d'accorder à la Sarl Gab Immobilier une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, Mme MIEL-GIRESSE, M. DERU, M. JOUENAU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°13 - MUSÉE - Demande d'aide de financement via le Fonds Régional d'Aide à la Restauration

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de solliciter l'aide financière du Fonds Régional d'Aide à la Restauration pour financer la restauration des œuvres suivantes :

- Restauration du tableau de George Clarkson Stanfield, *Le port de Dinan*, 1871
- Restauration du tableau d'Isidore Dagnan, *Le port de Dinan*, 1835
- Restauration de 31 céramiques antiques
- Restauration d'une sculpture représentant la Vierge à l'Enfant (XVI^e siècle)
- Restauration d'une sculpture représentant Sainte Barbe (XVI^e siècle)

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, Mme LE GUIFFANT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°14 - MUSÉE – Inventaire et récolement du Musée de Dinan

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de :

1. Renouveler, pour une durée de trois années, le poste de chargé de mission pour l'inventaire et le récolement des collections du Musée de Dinan,
2. Solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, les subventions correspondantes.

Affaire n°15 - RESSOURCES HUMAINES - Prestation sociale complémentaire des agents – Contrat prévoyance

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Mutuelle Nationale Territoriale l'avenant relatif à la convention de participation selon les conditions suivantes :

- la garantie de base (maintien de salaire) et les options "Invalidité" et "Perte de retraite consécutive à une invalidité permanente" sont incluses pour un taux global de 2,57 % de l'assiette de cotisation ;
- montant de la participation financière de la ville de 60 € dans la limite de 33,67 % de la cotisation.

Affaire n°16 - RESSOURCES HUMAINES : Demande de remboursement du FIVA Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de :

1. Donner un avis favorable sur le principe du remboursement du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante de la somme de 24 600 € ;
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce remboursement ;

3. Les dépenses seront imputées à l'article 678 du Budget Principal.

Motion contre les agressions homophobes

Rapporteur : M. BERTIER

M. le maire donne la parole à M. BERTIER.

M. BERTIER présente, au conseil municipal, une motion contre les agressions homophobes. Cette motion est adoptée à **l'unanimité**. M. BERTIER appelle ensuite les membres du conseil municipal à signer, à titre individuel, la pétition en lien avec cette motion.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 00h30.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018**

Didier LECHIEN (Maire)

Quelques mots d'introduction tout d'abord. Je voudrais adresser toutes mes félicitations à Anne-Cécile pour cette heureuse naissance d'Alessio et nous sommes heureux de la retrouver parmi nous.

Quelques informations. Vous avez reçu par mail, on vous la adressé dans l'après-midi, la délibération prise par Dinan Agglomération concernant l'intérêt communautaire. C'est une délibération qui a été prise lors du dernier conseil communautaire, il me semblait important que vous en soyez destinataires, afin de mieux cerner les compétences qui seront désormais celles de notre communauté d'agglomération. Nous vous enverrons maintenant, systématiquement les procès-verbaux de toutes les séances communautaires. J'invite d'ailleurs les représentants de Dinan au sein du conseil communautaire aussi à travailler avec leur groupe, à communiquer les informations au sein de leur groupe.

Sur les quelques informations que je puis donner sur des sujets communautaires d'importances, notamment tel que nous en avons pu échanger hier. Sur l'eau et l'assainissement, vous savez que le mode de gestion va évoluer, puisque Dinan Agglomération a choisi le modèle de la SEMOP (Société d'Economie Mixte d'Opération unique) pour l'eau, qui sera confiée à Véolia et pour l'assainissement, puisqu'il y a deux SEMOP, c'est un peu une originalité de notre territoire, qui sera confié à la SAUR.

Deuxième sujet d'importance, ce sont les perspectives d'évolution de Dinan Habitat, puisque, comme vous le savez, une loi vient d'être adoptée par le Parlement, qui s'appelle la loi Elan et qui oblige tous les organismes HLM de moins de 12 000 logements à fusionner. Il ne vous aura pas échappé que Dinan Habitat ne compte à ce jour que 2 000 logements, par conséquent, nous sommes tout à fait concernés par la loi Elan, qui oblige notre office HLM, dont la collectivité de rattachement est Dinan Agglomération à chercher un partenaire. Plusieurs hypothèses ont été évoquées, approchées, trois principales : la première est Côtes d'Armor Habitat : qui est l'office départemental des Côtes d'Armor, la deuxième : qui est Emeraude Habitation, la troisième : c'est Néotoa qui est l'office départemental d'Ille et Vilaine. Après une analyse assez approfondie des différentes hypothèses, c'est finalement Néotoa qui a été retenu. Hier soir, le conseil communautaire en a délibéré, non pas sur la fusion, mais d'autoriser Dinan Habitat à échanger exclusivement ou à travailler exclusivement, puisque telle est la procédure, sur une perspective de rapprochement et de fusion avec Néotoa. Il y a un certain nombre de points que je souhaitais préciser. Le premier : c'est que bien évidemment la capacité du nouvel organisme à accompagner Dinan Agglomération dans ses objectifs, tant en termes de constructions neuves qu'en reconquête du logement vacant, objectifs qui seront précisés par le PLUIh.

Le deuxième : c'est la situation de notre personnel, c'est-à-dire que chaque situation devra être traitée individuellement. Je précise d'ailleurs, que ce nouvel organisme offre aussi à notre personnel des perspectives d'évolution de carrière, qu'aujourd'hui Dinan Habitat n'est pas en situation, en raison de sa petite taille, de leur offrir.

La troisième, c'est la gouvernance, c'est la représentation de Dinan Agglomération au sein du conseil d'administration du nouvel organisme qui a son siège à Rennes. L'intérêt de se rapprocher de l'organisme Néotoa, c'est de travailler avec un organisme qui a déjà de grandes ambitions en matière de logements, qui a un vrai savoir-faire, de réelles compétences, notamment dans la reconquête du logement vacant. Ils ont lancé un certain nombre d'opérations sur Vitré par exemple, mais aussi dans la construction neuve avec un bâti qui est très avant-gardiste parfois dans son mode de gestion et aussi dans le maintien de la proximité, car c'était aussi une des exigences qui étaient les nôtres.

Ce rapprochement sera à mettre en place au cours de l'année 2019, et devrait être effectif pour le 1^{er} janvier 2020. C'est à la quasi-unanimité, je crois qu'il y a eu une abstention, les conseillers communautaires me corrigeront s'il le faut, donc c'est à la quasi-unanimité que les conseillers communautaires se sont hier prononcés en faveur de cette hypothèse de rapprochement de Dinan Habitat avec Néotoa.

Il n'y a pas de débat, ce sont des informations que je vous donne.

Sur les autres informations, le parking du Centre Historique, nous sommes toujours dans les délais pour une réouverture avant les vacances de Noël, puisque cette réouverture devrait intervenir le 16 décembre prochain. Je voudrais d'ailleurs féliciter les services de la ville de Dinan et les entreprises qui travaillent en un temps record, car je ne vous cache pas les difficultés de la tâche. Je vous rappelle que nous sommes toujours sur un projet de réouverture partielle avec un inversement des bornes, c'est-à-dire que nous ne pourrons pas dans un premier temps utiliser la rampe entre les deux étages, puisqu'il faut intervenir sur cette partie du parking qui a été fortement touchée par l'incendie. Les entrées et les sorties se feront à chaque étage par les bornes que nous sommes en train d'inverser. Voilà rapidement les informations que je souhaitais vous donner en guise de préambule à ce conseil municipal.

Est-ce qu'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du conseil municipal du 25 septembre dernier ?

Bruno BERTIER

J'avais juste une question à vous poser M. le Maire.

Didier LECHIEN (Maire)

Allez-y. Ce sont des informations.

Bruno BERTIER

Sur le rapprochement de Dinan Habitat avec un autre organisme. Est-ce qu'il y a un impact en termes d'emploi ? Quel est l'avenir du bâtiment qui est quasiment neuf ?

Didier LECHIEN (Maire)

Qu'est-ce que vous appelez : « *impact en termes d'emploi* » ?

Bruno BERTIER

Il y a un autre projet de fusion sur Dinan, mais je n'en parlerai pas ce soir, qui est celui de l'hôpital. On sait très bien que quand il y a un rapprochement, des fusions de ce type-là, c'est aussi une optimisation de moyens, éventuellement des diminutions en termes salariales. Je pense que les agents de Dinan Habitat peuvent se poser des questions.

Didier LECHIEN (Maire)

Les choses sont claires. Un, je dirais que nous n'avons pas le choix, la loi Elan est claire. Il n'y a pas de négociations, il n'y a pas de débat à avoir sur faut-il le faire ou faut-il pas le faire ? La loi Elan est claire, tout organisme de moins de 12 000 logements doit fusionner. Ce que j'ai d'ailleurs dit, hier, au conseil communautaire, ce n'est à mon sens qu'une première étape. L'objectif, qui avait déjà été débattu par les précédents gouvernements, c'était d'avoir un organisme, un OPH (office public de l'habitat) par région, voire un, au niveau national, donc je dirais qu'à mon sens, ce n'est qu'une première étape, qui va peut-être durer 10 ans, mais l'objectif est celui-là. Nous n'avons pas le choix.

Deuxièmement, nous avons toutes les garanties bien évidemment pour le personnel. C'est un des premiers points que nous avons fixé, il n'y aura bien évidemment pas de licenciements, il pourra y avoir des départs à l'amiable pour des agents qui ne souhaiteraient pas rejoindre le nouvel organisme. Troisième engagement de Néotoa, c'est de maintenir une antenne de proximité puisque je vous ai dit qu'ils ont une vraie expérience dans ce domaine et donc, il y aura toujours la présence d'un organisme HLM sur Dinan, dans les locaux qui sont aujourd'hui ceux de Dinan Habitat.

Quatrième engagement de l'organisme aussi, pour les appels d'offres qui seront mis en œuvre sur le territoire tant pour la construction de logements neufs que pour la réhabilitation du bâti ancien, c'est de privilégier les entreprises locales. Le risque est en effet, d'avoir des marchés qui sont lancés au niveau de Rennes et de ne voir candidater que des entreprises locales. Ils ont déjà l'expérience dans

ce domaine et ils feront tout pour privilégier les entreprises locales. Je vous rappelle que Dinan Habitat est un acteur économique important dans le domaine de l'habitat et on ne dira jamais assez combien d'ailleurs, lors de la crise immobilière de 2008, les organismes HLM ont soutenu l'activité économique notamment en Bretagne du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Voilà les précisions que je pouvais apporter sur ce sujet.

Bruno BERTIER

Merci M. le Maire pour ces précisions.

Concernant le relevé de décisions, ce n'est qu'un relevé de décisions, on n'a pas le verbatim complet et d'ailleurs, j'en profite pour dire que sur le site de la mairie, on a à peu près six mois de décalage sur les comptes rendus des conseils municipaux. Le citoyen qui veut savoir ce dont on parle en conseil municipal, hormis la presse. On a à peu près six mois d'écart. Si on avait ce verbatim, lors du dernier conseil municipal, on nous donnait rendez-vous le 27 novembre prochain, donc aujourd'hui pour débattre des orientations budgétaires et le 18 décembre prochain pour voter le budget. Agenda qui nous avait été précisé, précisément par l'adjoint aux finances Olivier Bobigeat lors de la commission finances du mois de septembre. M. le Maire, il y a quelques jours, vous nous avez écrit en nous disant que la date du 18 ne pourrait pas être respectée et serait décalée au 19 décembre, pourquoi ? Parce que, et on ne peut que s'en féliciter, une de nos collègues va recevoir les palmes académiques et je voudrais vous féliciter Mme Balay-Mizrahi pour ces palmes académiques. Est-ce pour autant une raison pour déplacer un conseil municipal ? Je vous rappelle que dans cette assemblée, nous sommes un peu plus de 50 et que, à ma connaissance, des palmes académiques, plutôt à caractère personnel, n'ont rien à voir avec la vie municipale. Parce que si on part de ce principe-là, je vais vous demander de déplacer un conseil municipal parce que je vais recevoir une médaille du travail et tel et tel collègue pour telle ou telle autre raison. Je trouve cela inacceptable. Depuis le mois de septembre, nous avons, en plus sur un dossier bien précis qui est le budget de la ville, nous avons un calendrier précis. Nous sommes plusieurs dans cette assemblée aussi, à travailler, nous ne vivons pas de la politique et donc, on construit notre agenda en fonction des dates qui nous sont données. Date, qui nous a officiellement été donnée par Olivier Bobigeat au mois de septembre dernier, je trouve cela inadmissible. Moi, avec la meilleure volonté du monde, voyez-vous, je ne peux pas être présent le 19 prochain, voilà, c'est impossible. Certainement, que ma présence est moins importante que celle d'autres adjoints ou conseillers dans cette assemblée, mais je trouve cela déplorable M. le Maire, je vous le dis, sans plus de polémique, mais que ce calendrier soit déplacé. Des palmes académiques, ce n'est pas une raison, on est dans le domaine privé. Vous voulez peut-être, être présent, M. Cadec je crois sera présent, M. Degrenne sera présent, ce sera très bien, il y aura des petits fours, c'est formidable. En attendant, ici, nous sommes plus de 50 et on ne peut pas, comme cela, décaler en permanence la date du conseil municipal. Voilà, je voulais vous donner ce coup de colère pour démarrer ce conseil. Moi je ne serai pas présent le 19, donc vous ne m'entendrez pas, donc ce soir vous allez m'entendre un peu plus lors du débat d'orientations budgétaires. Je vous remercie.

Didier LECHIEN (Maire)

Bien, merci pour cette entrée en matière. Comme disait Talleyrand : « *tout ce qui est excessif est insignifiant* », mais bon. Je crois qu'il faut raison garder dans ce domaine. C'est vrai, je me réjouis que Brigitte Balay-Mizrahi, en raison de ses compétences, à la fois comme enseignante, comme adjointe aux affaires scolaires et comme vice-présidente du conseil départemental, soit honorée de la médaille de l'ordre des Chevaliers des Palmes académiques. C'est difficile de faire un conseil municipal sans le Maire, donc Mme Balay-Mizrahi, m'a demandé d'être présent à cette remise de décoration, c'est avec plaisir que j'y serai, ainsi que M. Degrenne.

Bruno BERTIER

Les autres se débrouillent !

Didier LECHIEN (Maire)

Mais non, les autres ne se débrouillent pas. Ne vous énervez pas M. Bertier.

On va remettre les points sur les i, les dates que nous vous donnons sont toujours données à titre indicatif, c'est la première chose. La deuxième, c'est que l'on vous a quand même prévenu un mois avant, voire six semaines avant, de ce déplacement de date. Je pense que vous pouvez aussi comprendre que pour une élue, qui est particulièrement investie, que ce soit important de se faire remettre cette décoration, à moins que vous n'apportez aucune importance à cette décoration, mais je ne crois pas que c'est le cas, puisque vous lui avez dit le contraire tout à l'heure. Qu'elle soit entourée de personnes, d'élus avec lesquels, elle travaille au quotidien. Je ne vois pas où est le problème.

On fait tout pour conserver les dates, je vais vous donner un exemple : ce soir, M. Degrenne n'est pas là, parce qu'il a des obligations personnelles, mais nous n'avons pas, pour autant, déplacé le conseil municipal. Nous faisons, au contraire tout pour le conserver. Il s'avère que pour la remise des palmes académiques de Mme Balay-Mizrahi...

Bruno BERTIER

C'est un sketch.

Didier LECHIEN (Maire)

Non, c'est vous qui nous faites un sketch. Pourquoi vous ne changez pas votre date vous ?

Bruno BERTIER

Je ne peux pas.

Didier LECHIEN (Maire)

Donc Mme Balay-Mizrahi ne peut pas non plus changer de date. Elle a tout fait pour essayer de trouver une autre date, mais elle non plus ne peut pas changer sa date. Qu'elle demande la présence du Maire, de son collègue Conseiller départemental, je dirais, qu'il n'y a rien de scandaleux dans cette affaire. Voilà, ce sera ainsi. Je vous remercie. Nous n'avons pas le même respect des personnes, ça, c'est une évidence.

Affaire n°1

FINANCES – Approbation du pacte fiscal et financier solidaire

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) est un document cadre au service du projet de territoire. Il permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent et de manière optimale en prenant en compte les contraintes et objectifs de Dinan Agglomération et des communes dans leur diversité.

En effet, depuis la création de Dinan Agglomération, des relations financières étroites et nombreuses se sont nouées entre les communes et la Communauté d'Agglomération invitant à interroger en profondeur les règles du jeu héritées des anciens ensembles intercommunaux. Elles concernent tout aussi bien la fiscalité via l'Accord Fiscal de Fusion que les Attributions de Compensation (AC) relatives aux transferts et à l'harmonisation des compétences, en passant par la mise en œuvre du fonds de péréquation horizontale (FPIC).

De même, Dinan Agglomération et ses communes membres partagent un même contribuable, les ménages, et doivent tenir compte de la capacité contributive de ceux-ci. Désormais, sur le territoire

communautaire, communes et intercommunalité doivent se coordonner pour actionner le levier fiscal, que le contexte de contraction du pouvoir d'achat des ménages rend de plus en plus sensible ;

De surcroît, le contexte de rigueur financière accrue pour les budgets locaux, dû à la baisse des dotations de l'Etat, passée et à venir, constitue un motif supplémentaire pour mettre à plat des politiques financières et fiscales coordonnées à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération.

Enfin, au cours des dernières années, le législateur a multiplié les incitations pour conclure ou renouveler les pactes financiers (DGF territoriale, coefficient et schémas de mutualisation, fiscalité unifiée...). Dès lors, les pactes financiers et fiscaux vont être appelés à se généraliser et devenir une pièce maîtresse pour accompagner la mise en œuvre des projets de territoire et leur financement.

Dans un cadre concerté avec l'ensemble des communes, le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) a pour ambition de mettre en œuvre des outils permettant de coordonner la programmation des investissements, d'en définir les priorités, de s'entendre sur les stratégies fiscales à mettre en œuvre ou encore de formaliser des politiques de redistribution et de solidarité à la lumière de la réalité des ressources et des charges de chaque entité, le tout en préservant la capacité d'investissement nécessaire au développement du territoire.

Il est proposé l'adoption d'un Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) décliné en 3 axes fondateurs stratégiques, 7 orientations cadres et 16 objectifs :

Axes fondateurs stratégiques		Orientations cadres	Objectifs	
PACTE FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE	Pour un territoire solidaire	Acter un engagement mutuel de solidarité	1	Acter le principe de maîtrise du recours à la fiscalité des ménages et des entreprises
		Prendre en compte les contraintes sociodémographiques du territoire	2	Instaurer une dotation de solidarité communautaire veillant à une solidarité territoriale
			3	Prendre en considération les difficultés financières des communes
	Pour une gouvernance du projet de territoire	Mettre en cohérence les compétences communautaires avec leur financement	4	Acter un principe d'exclusivité élargi dans le financement des compétences communautaires
			5	Financer l'aménagement du territoire
			6	Conforter les moyens d'action en faveur du développement économique
			7	Prendre en charge la compétence incendie et secours au niveau intercommunal
		Soutenir la mise en œuvre du projet de territoire	8	Orienter la future politique de fonds de concours à destination des investissements en lien avec le projet de territoire
	Pour une action publique locale plus efficace	Favoriser les coopérations	9	Développer le financement de la transition énergétique
			10	Mobiliser l'investissement sur le territoire grâce à la programmation pluriannuelle
			11	Mettre en place des instances de concertation sectorielles afin de développer la mutualisation et la rationalisation des dépenses

			12	Développer une offre d'ingénierie à destination des communes
		Maîtriser les dépenses	13	Fixer des seuils et des plafonds concernant les grands équilibres budgétaires de la Communauté d'Agglomération afin de préserver la capacité d'autofinancement
			14	Créer une évaluation des politiques publiques et un contrôle de gestion au sein de la Communauté d'Agglomération
		Animer et faire vivre le PFFS	15	Développer la prospective financière et fiscale
			16	Mettre en place une gouvernance du Pacte Fiscal et Financier Solidaire

Ces 16 objectifs sont précisés et développés dans le document annexé à la présente délibération. La mise en œuvre effective Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) fera l'objet de délibérations spécifiques.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire du 17 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 13 novembre 2018,

Il vous est proposé d'adopter le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) régissant les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte ces dispositions par 44 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (M. de BELLEVUE).

M. BERTIER et Mme LAISNE ne prenant pas part au vote.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Engerand Rumin présente le pacte fiscal et financier de Dinan Agglomération.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci Engerand pour cette présentation du pacte fiscal et financier de Dinan Agglomération qui est un document important après l'adoption des statuts de notre nouvelle communauté d'agglomération, de l'intérêt communautaire. C'est le troisième volet de la mise en place de notre nouvelle communauté d'agglomération, qui a fait l'objet de discussions au sein de Dinan Agglomération et entre la communauté d'agglomération et les communes. Bien évidemment, ce pacte fiscal financier et solidaire demande à être mis en œuvre et sera amendé au fur et à mesure de cette mise en œuvre.

Je précise aussi, que la communauté d'agglomération et la ville centre qui est Dinan sont en train de discuter sur un accord de partenariat de façon à institutionnaliser les relations fortes qui doivent exister entre une communauté d'agglomération et sa ville centre.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur ce pacte fiscal et financier tel qu'il a été proposé par Dinan Agglomération ?

Didier DERU

Merci M. le Maire. Cela va être rapide, on a déjà eu l'occasion d'exprimer un certain nombre de fois ce document, notamment en conseil d'agglo. Moi, je le voterai bien évidemment, on y a travaillé, mais j'appelle quand même à la vigilance. J'appelle à la vigilance, parce qu'on a déjà eu ce débat, autrement que dans le pacte fiscal et financier, mais tout était lié, avec les compétences. Il faut quand même que l'on fasse attention à ce que l'on veut faire de notre intercommunalité. J'ai pour ma part, l'impression que l'on est sur une intercommunalité active, ce n'est pas un reproche, elle est présente effectivement partout, y compris dans le pacte financier et solidaire, il y a un certain nombre de dispositions que je soutiens. Ce sont des dispositions solidaires à destination d'un certain nombre de communes, pour autant, il ne faudrait pas que l'on rentre dans un système de demandes systématiques ascendantes, c'est-à-dire des demandes des communes vis-à-vis de l'intercommunalité. Je pose la question, je sais que M. le Maire, vous l'avez posée à plusieurs reprises, de la place du binôme commune-intercommunalité. J'irais même plus loin, commune nouvelle, c'est d'ailleurs un article paru dans un quotidien, que je ne citerai pas pour ne pas fâcher les deux autres, sur l'importance des communes nouvelles, mais on sait et on voit que c'est difficile dans une agglo qui fait près de 100 000 personnes, avec des sujets qui sont différents et des préoccupations différentes. Nous avons déjà dans notre ancienne intercommunalité, puisque c'était la plus vieille de Bretagne, un certain nombre de compétences et il ne faudrait pas que le renforcement des compétences prive l' élu de terrain et les conseillers municipaux d'un certain nombre de débats, pour lesquels, me semble-t-il, indépendamment des compétences, ils peuvent se faire interpellés, ils ont été élus. Je pense notamment que ce n'est pas parce qu'il y a une compétence transport à l'intercommunalité, qu'il y a une compétence sportive sur certains sujets à l'intercommunalité que l'on ne doit pas pouvoir s'emparer des discussions sur des sujets aussi importants.

Donc, vigilance à ce niveau-là, puis une colère que j'ai déjà exprimée, puisque la solidarité ne me semble pas tout à fait bien remplie. J'ai été comme d'autres dans l'historique Dinan Communauté à avoir mis en place une répartition de l'accroissement des taxes foncières, ça avait au moins, sous la présidence de René Benoit le mérite d'exister, puisque c'était un partage de 50/50 entre l'intercommunalité et la commune résidente.

Je salue l'effort qui a été fait dans le pacte fiscal et financier sur les 85%, je ne partageais pas nécessairement les 15% sur l'existant. Là où je suis très fâché, c'est que nous avons connu sur notre territoire un certain nombre d'investissements importants, sur lesquels, il y avait un accord de partage de foncier 50/50, j'ai demandé et ça a été mis dans le pacte fiscal et financier un partage à 50/50, pour autant, par le jeu des années, il va y avoir certains investissements industriels très importants et très lourds, localisés sur la proximité dinannaise qui vont échapper au reversement de la taxe foncière au profit de l'intercommunalité et pour autant, ces communes-là, n'ont pas vu l'investissement nécessaire occasionné par la venue de ces entreprises.

Je terminerai par la citation : « charité bien ordonnée commence par soi-même ». Merci.

Bruno BERTIER

Plusieurs choses à travers ce pacte fiscal. Moi, je voudrais d'abord saluer, ça a été dit par Didier Déru, on a une agglo active, on ne va pas le regretter, ça nous change bien de l'immobilisme de Dinan Communauté que l'on a eu ces dernières années. En tout cas, j'ai connu les trois dernières années, qui étaient les premières années de notre mandat. Là au moins avec l'agglo, je voudrais saluer le volontarisme du Président M. Lécuyer et de l'ensemble des élus qui composent l'agglomération parce qu'au moins, en deux ans, on peut dire que les choses bougent. Il y a des dossiers qui sortent et en cela, moi, je trouve que les choses vont dans le bon sens, elles vont pour le développement du territoire.

Cependant, vous parlez du binôme agglo-Commune nouvelle, le binôme, il ne fonctionne pas. Il ne fonctionne pas, pourquoi ? Là, on a le parfait exemple, voilà un dossier qui nous est présenté, qui a été

voté par l'agglomération le 17 septembre et nous sommes le seul conseil municipal à ne pas s'en être emparé au préalable. C'est-à-dire, que ce soir on nous demande de voter un texte qui est déjà voté par l'agglo, à quoi on sert ? Puisqu'on ne peut même pas le modifier, on sert de salle d'enregistrement et en cela, je trouve que cela fait beaucoup.

Didier Déru a cité tout à l'heure les bus, il y a la piscine qui est actuellement sur la table, des décisions vont être prises au mois de décembre. A aucun moment, le conseil municipal de la ville centre n'a pu discuter en amont de ces dossiers. Je trouve cela dramatique. Il n'y a rien à voir avec le champ de compétences de l'agglo, je trouve que les champs de compétences sont les bons, mais ce conseil municipal ne se réunit pas assez, nous ne travaillons pas en amont sur les dossiers qui sont ensuite vus sur l'agglomération. Ce qui veut dire que les élus qui nous représentent à l'agglomération ont beaucoup moins de force, puisqu'il n'y a pas eu en amont de travail. Il n'y a pas eu d'avis du conseil municipal sur ces dossiers. Très honnêtement, il faut complètement inverser la méthode de travail. Il faut qu'en amont, les conseils municipaux travaillent, et c'est fait dans de nombreuses communes.

Sur le réseau de bus, beaucoup de communes ont eu un débat entre eux, elles ont travaillé sur le tracé, sur les horaires, sur les emplacements et sur tout ce que vous voulez. Nous, jamais.

Sur la piscine, quand elle va être décidée, quid des deux piscines existantes ? Il y a de grandes chances d'ailleurs que les deux piscines existantes reviennent dans le giron de la commune. Sur ce dossier, on distinguerait les deux dossiers alors que pour moi, c'est un seul et même dossier. Oui, l'agglomération va peut-être construire une nouvelle piscine, que ferons-nous des deux existantes ? Aucun débat sur le sujet. Là, sur le pacte ce soir, c'est exactement la même chose. Moi, je veux bien, mais à un moment donné, on va complètement s'éloigner du citoyen sur ces dossiers-là, alors que l'on a des gros dossiers, le conseil municipal est mis à l'écart de ces gros dossiers.

Je vous interpelle M. le Maire, je pense qu'il faut revoir la méthode. Nous, on vous a proposé un adjoint, chargé du lien entre l'agglomération et le conseil municipal. Je note ce soir qu'il y a une amélioration, on parle d'un dossier de l'agglo à 21h, habituellement c'est à minuit, c'est déjà mieux, c'est-à-dire que l'on prend le temps de discuter de quelque chose d'important. Ce pacte, il est important, moi, la solidarité entre communes, je suis pour. Nous ne participerons pas au vote, parce que je ne vois pas à quoi sert notre vote ce soir dans la mesure où, cela est déjà voté par l'agglo. Donc, il faut absolument revoir la gouvernance de ce conseil municipal et son mode de fonctionnement et le lien et le binôme, tel que l'a dit Didier Déru, moi, je souscris à ce que vous dites à ce sujet, parce qu'on va s'éloigner de plus en plus du citoyen. Un conseiller municipal qui ne peut pas parler de ces dossiers-là, sur le terrain avec les dinannais, je trouve cela dramatique.

Dinamo va commencer samedi prochain, moi, je suis incapable d'expliquer, et je pense que nous sommes nombreux dans cette assemblée, à un dinannais qui nous interrogerait à savoir où vont s'arrêter les bus. Moi, j'ai pris connaissance de ce document ce soir, sur la table qui est là-bas. A aucun moment en amont, on a eu ce document, ni dans nos cases. Est-ce que c'est normal ? Nous sommes une ville centre, on veut faire le Grand Dinan. Est-ce que vous pensez qu'avec ces méthodes-là, cela donne envie à Taden, Lanvallay et Quévert de rejoindre notre ville ? Eux, travaillent en amont sur les dossiers, le conseil municipal de Quévert travaille en amont sur ces dossiers-là. Sur le pacte social, ils ont travaillé et d'ailleurs, cela a été dit par Engerand tout à l'heure, il y a eu des conseils municipaux qui se sont emparés du sujet en amont, j'ai entendu ce que vous avez dit tout à l'heure. Il y a eu des discussions, il y a eu des réunions en conseil municipal, nous, à aucun moment, cela fait beaucoup de dossiers, M. le Maire, sur lesquels on est écarté et je pense que de cloisonner les dossiers comme cela entre vie municipale et agglo, à un moment donné, le citoyen ne s'y retrouvera pas. Déjà que nous, élus, on commence à ne plus s'y retrouver, parce qu'on est incapable d'expliquer sur le terrain les dossiers de l'agglo, pourquoi ? Parce qu'on n'en discute pas ici en amont.

Notre groupe ne participera pas au vote, dans la mesure où, de toute façon, notre vote ne sert à rien. Merci.

Michel FORGET

Plusieurs choses. Ce qui vient d'être dit sur les bus, j'ai eu l'occasion de l'exprimer plusieurs fois, y compris au sein de Dinan Agglo. Je remarque dans votre introduction tout à l'heure, M. le Maire vous avez dit que désormais nous aurons les comptes rendus, etc. On salue cette avancée-là, du point de vue de l'information. Moi, je vais le dire tout à fait humblement, parce que je n'ai pas de réponse et je n'ai pas de solution, je crois que et à différents échelons, nous parlons de ce qui nous préoccupe ici le conseil municipal et l'agglomération. On est en train d'éloigner encore plus et ce n'est pas un procès d'intention, moi je crois en l'agglo, j'assume, même si c'est grand et compliqué, mais effectivement, on est en train et je crois aussi aux communes nouvelles, on s'est exprimé là-dessus, mais je crois qu'il y a un mouvement comme ça, qui doit aller vers des territoires qui puissent avoir les moyens de développement sur ce territoire. Le problème, c'est que l'on est passé de la gestion municipale comme avant, on est passé dans ce dynamisme des communes nouvelles et de l'agglo avec les mêmes méthodes et le même fonctionnement. Là, c'est très préoccupant, parce qu'effectivement, non seulement les élus sont largués, je le dis aux collègues, je le dis à Bruno Bertier, moi, je le dis humblement là encore, je regarde Didier Déru, mais à Dinan Agglo, nous sommes plusieurs, pour peu que l'on ne soit pas dans les commissions où ça a été discuté, même des fois, on est dans des commissions à l'arrache, mais je ne sais pas si les élus, non pas par incompétence, mais la manière dont les dossiers, hier soir 18h30, on a dû terminer à 23h30 et encore il y a eu plein de votes bloqués. La presse d'ailleurs et je les comprends, n'est pas restée jusqu'à la fin et on voit bien que la presse a énormément de mal, comme beaucoup de gens à s'intéresser aux débats où, c'est très compliqué et donc, on est en train d'éloigner non seulement les élus, mais à plus forte raison les citoyens.

Bien évidemment, il faudrait qu'en conseil municipal, on ait des informations, comme pour les autres communes qui se réunissent plus souvent. Il y a des informations de faites par les Maires, il y a des conférences de Maires, le Maire réexpose à son conseil municipal, pour en discuter avec eux, les conseillers dans les communes, Lanvallay et limitrophes, mais d'autres communes sont certainement plus au courant des dossiers en cours. Cela ne veut pas dire qu'ils ont une maîtrise ou une compréhension de l'ensemble des choses, mais ils sont au moins au courant des dossiers en cours, voire ils essaient d'amender en particulier sur le transport. C'est vrai que toutes les communes aux alentours de Dinan, on ne va pas refaire la polémique, mais se sont saisies de ce dossier-là pour essayer de modifier les lignes, les emplacements, etc.

C'est aussi à l'agglo qu'il faut aussi poser la question, c'est-à-dire qu'on a un conseiller Jérémie Dauphin, je crois, qui est en charge de la démocratie participative des élus, etc. Moi, je pense qu'il faudrait qu'à un certain moment, l'agglo propose des soirées, des séminaires, je n'en sais rien, pour faire le point sur un certain nombre de dossiers, mais d'une manière globale, c'est-à-dire pas simplement que chacun dans son petit conseil, de manière à faire émerger aussi une culture de l'agglo et à faire émerger aussi un projet de territoire. Ce qui manque beaucoup, on le voit bien dans l'articulation et cela a été dit, entre ce qui doit revenir aux communes et ce qui doit revenir à l'agglo, quelles concertations et quelles articulations entre les deux ? Ce sont des échelles complètement différentes, mais il faut, à mon avis, complètement changer de méthode. Je pense qu'il faut des conférences ou des séminaires, je ne sais pas comment appeler ça, mais qu'ils réunissent ceux qu'ils veulent, ceux qui seront disponibles, parce qu'il y a déjà beaucoup de réunions, tout le monde est très sollicité, mais moi je pense que l'idée de faire ponctuellement des plénières pour l'ensemble des élus et des conseillers municipaux, pas forcément que les conseillers communautaires, sur les grands dossiers en cours. L'eau par exemple, on l'a bien vu hier, c'est complexe ce dossier de l'eau, il y a eu quelques questions, mais c'est vrai que le débat en séance d'agglo n'était pas à la hauteur des enjeux d'un dossier comme celui-là, mais compte tenu aussi de la complexité, les SEMOP, etc.

Je conclurai là-dessus, je pense qu'il faut qu'à la fois, ici, on soit par le biais d'informations, mais aussi par le biais régulier, comme cela, de points sur les dossiers en cours. Lorsque c'est vraiment concret comme le transport, il faut que l'on ait des échanges là-dessus, mais je crois qu'il faut, du côté de l'agglo, qu'elle propose aussi d'autres méthodes et je ne parle pas d'intéresser les citoyens à la question. Il faut les intéresser, mais on voit bien la complexité, mais déjà, il faut que les élus soient intéressés. Comme le disait Bruno Bertier, et plein d'autres partagent cela, c'est-à-dire que quand on

est à l'agglo, déjà, il y a des choses que l'on ne sait pas, mais alors les conseillers... Je pense qu'il y a un fossé qui s'accroît entre le citoyen et des instances comme l'agglo qui vont apparaître comme de plus en plus technocratiques, un peu comme l'Europe. Moi, je prends toujours le parallèle, c'est un peu comme l'Europe, le grand machin qui décide de choses, quand il décide de mauvaises choses on dit : « c'est la faute de l'Europe », quand on réussit des trucs, on dit : « c'est grâce à la municipalité ou au pays ». Les citoyens n'en veulent plus, ne comprennent plus rien et je pense qu'il y a un enjeu de citoyenneté. Si on veut motiver pour les prochaines élections, si on veut motiver des gens pour passer du temps, consacrer du temps et s'impliquer dans la vie municipale, il faut que l'on change nos manières de fonctionner.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole sur ce sujet ? Non.

Olivier Bobigeat souhaite ajouter quelque chose sur le pacte fiscal ?

Olivier BOBIGEAT

Les impacts du pacte fiscal du budget vont être relistés dans le déroulé du débat d'orientations budgétaires pour être pratique pratique, on verra cela tout à l'heure et ça a été présenté en commission finances.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci. Quelques points, en effet, nous avons une communauté d'agglomération qui est une communauté importante. Je vous rappelle d'ailleurs qu'en 2014, nous n'avons pas été élus pour faire Dinan Agglomération, puisque la loi NOTRe est intervenue après les élections municipales. Quelque part, nous n'avons pas de mandat de notre population pour faire cette grande communauté d'agglomération que nous avons tous souhaité, à l'époque, au sein de nos deux conseils municipaux respectifs, puisque tant le conseil municipal de Léhon et celui de Dinan s'étaient proposés en faveur de la création de Dinan Agglomération. Nous savions, lorsque nous avons décidé de créer Dinan Agglomération, nous devinions la difficulté que ça allait représenter. Fusionner cinq intercommunalités, n'ayant pas les mêmes compétences, sur un territoire aussi divers que celui que nous connaissons aujourd'hui, je crois que nous devinions tous les difficultés que cela allait représenter. En effet, en deux ans, que de travail accompli. Lorsque je regarde la délibération des statuts, l'intérêt communautaire, le pacte fiscal et financier, les budgets qui ont été adoptés qui initient un certain nombre d'investissements et je crois en effet, que l'on peut dire que le Président, le bureau communautaire, j'ai l'honneur d'en faire partie et le conseil communautaire, je dirais n'ont pas chômé et ont montré leur investissement dans cette communauté d'agglomération.

Il y a douze représentants de la Commune nouvelle de Dinan, aujourd'hui, au sein du conseil communautaire. Que certains regrettent de ne pas y être, je le regrette, mais c'est aussi aux conseillers communautaires, aux dinannais, aux léhonnais au sein du conseil communautaire de faire passer l'information auprès de leurs collègues. Je crois que c'est aussi la responsabilité qui nous incombe. Je ne pense pas qu'un adjoint ou un élu en charge des relations entre la communauté d'agglomération et la ville apporte quoi que ce soit de plus. Ce sont des expériences qui ont pu être tentées ailleurs, je dirais que je ne suis absolument pas convaincu, que ce que Michel Forget acquiesce, apporte quoi que ce soit, au contraire cela va ajouter des rouages supplémentaires. La communauté d'agglomération organise des forums, des réunions à destination des conseillers municipaux. Vous y êtes invités. Je constate, qu'il y a assez peu de dinannais présents à ces réunions. C'est aussi la réalité. Moi, je veux bien assumer tout ce que vous voulez, à un moment, cela suffit ! Mais il faut aussi que vous assumiez vos propres responsabilités. La communauté d'agglomération organise par zone, des réunions avec les conseillers municipaux. Il y a, je crois, 1 100 conseillers municipaux sur le territoire de Dinan Agglomération, donc faire une réunion avec 1 100 conseillers municipaux, c'est compliqué. Donc, on a choisi, en effet, de faire des réunions par zones PLUi, appelons cela comme ça et vous êtes invités. Ce n'est pas propre à Dinan, mais c'est vrai qu'il y a assez peu de conseillers municipaux présents à ces réunions.

Autre point, clairement, je crois que la relation entre la communauté d'agglomération et la ville de Dinan est une relation forte. Cette relation est indispensable au fonctionnement de la communauté d'agglomération. Il y a d'autres territoires où, le lien entre la ville centre et l'agglomération n'est pas aussi bien que nous, où les relations ne sont pas bonnes. C'est au détriment de tout le monde. Ce n'est pas le cas ici. Moi, je m'en réjouis, au contraire, je dirais que cela permet d'avancer sur des dossiers. Je vous mets en garde, vous me parliez de communes nouvelles et de donner l'envie aux autres. Je vous mets en garde faisons attention de ne pas donner comme message que, finalement la ville de Dinan décide pour les autres. Faisons attention à cela. Je dirais que certes, nous avons un rôle particulier à jouer, parce que nous sommes la ville centre, mais nous avons aussi à faire attention à la voix des autres communes, qui ont, dans la crainte, on l'a encore vu un petit peu hier soir, dont la crainte qui est justement que la première servie ce soit la ville centre. Notre responsabilité, c'est aussi de veiller au respect de cet équilibre, de cet équilibre subtil qui permet à la communauté d'agglomération d'avancer.

Sur les transports, il n'y a pas eu de débat en conseil municipal, soit. Il y a eu un groupe de travail, auquel les représentants de la ville ont travaillé y compris l'opposition, car j'ai décidé moi-même d'ouvrir ce groupe de travail à Michel Forget. Rien ne m'y obligeait, ce qui fait que nous nous sommes retrouvés à trois, quatre ou cinq parfois, alors que les autres communes étaient à un, deux ou trois. Je dirais que chacun a pu s'exprimer, faire remonter aussi ses attentes, ses besoins et ses préoccupations. Le groupe de travail a fourni, me semble-t-il, un travail de qualité.

Je terminerai enfin par une remarque, on parle de proximité et de lien avec la population, en effet il faut y être extrêmement attentif. Le risque de ces grandes structures, je crois que ça a été dit, c'est d'avoir des structures un peu technocratiques qui manquent de visibilité politique. Ce qu'attend la population, ce qu'elle retiendra demain, c'est qu'elle dispose d'un service de transport gratuit, c'est qu'elle dispose de piscines, c'est qu'elle dispose d'infrastructures sportives de qualité. Elle n'a que faire, je dirais, de nos états d'âme institutionnels. Ce qu'elle attend, ce sont des services publics de qualité. Notre préoccupation et notre vigilance doivent avant tout, porter là-dessus. Avoir des services publics de qualité pour le bénéfice et le bien-être de notre population.

Je vous propose que nous passions maintenant au vote sur le pacte fiscal et solidaire. J'ai retenu que vous ne participiez pas au vote, même si je le rappelle c'est une compétence de Dinan Agglomération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? 1. Je vous remercie.

Affaire n°2

FINANCES - Budgets Commune et annexes – Décisions modificatives

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Les décisions modificatives suivantes procèdent à des ajustements sur les crédits ouverts au budget principal et aux budgets annexes pour l'exercice 2018.

Budget Commune – Décision modificative n°2 :

En section de Fonctionnement

Chapitre 012 Charges de personnel : l'augmentation des crédits inscrits au chapitre 012 s'élève à 100 000 €, répartis comme suit :

- ✓ Personnel de remplacement : 16 000 €
- ✓ Personnel contractuel sur des emplois non permanents : 36 000 €
- ✓ Personnel titulaire : 44 000 €
- ✓ Dépenses imprévues en cas de congés maladie : 4 000 €

Chapitre 66 Charges financières : il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires, à hauteur de 12 500 €, pour réaliser les écritures comptables liées aux Intérêts Courus Non Echus (ICNE) de Léhon historique pour l'exercice 2017.

Pour équilibre ces augmentations de crédits en Dépenses de Fonctionnement, il est proposé une réduction des crédits du chapitre 022 des Dépenses Imprévues, pour 112 500 €.

fonctionnement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
personnel de remplacement	6218		16 000,00 €		
personnel contractuel emplois non permanents	64131		36 000,00 €		
personnel titulaire	64111		44 000,00 €		
dépenses imprévues en cas de congés maladie	6218		4 000,00 €		
charges financières - ICNE	66112		12 500,00 €		
Dépenses imprévues	022	-112 500,00 €			
		-112 500,00 €	112 500,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €			0,00 €
			0,00 €		

En section d'Investissement

En section d'Investissement, la décision modificative a pour objet d'augmenter ou de diminuer les crédits de dépenses inscrits au Budget Primitif, pour les ajuster aux besoins apparus depuis le vote intervenu en début d'année, en tenant compte des crédits qui ne seront pas réalisés avant la fin de l'année.

En effet, le pilotage de la réalisation du budget révèle, au fur et à mesure de l'avancement de l'exercice comptable, que certains crédits n'ont pas encore été réalisés, et qu'ils ne le seront pas d'ici la clôture de l'exercice budgétaire au 31/12/2018 (arrêt de la section Investissement début décembre). Les procédures administratives et les étapes préalables nécessaires à la définition des projets peuvent entraîner des retards dans l'avancement de ceux-ci, et par conséquent, dans la réalisation des crédits inscrits au budget. Des opérations peuvent également s'avérer moins coûteuses que prévu. Parallèlement, d'autres projets peuvent connaître un avancement accéléré, ou émerger en cours d'année.

Il paraît donc pertinent, au regard d'une stratégie financière limitant le recours à l'emprunt, de faire un point d'étape de la réalisation du budget avec les élus et les services, afin d'opérer certains transferts de crédits d'opération à opération, à l'image de ce que serait un budget supplémentaire, et sans que cela ne remette en cause l'avancement des projets lancés.

La présente DM 2 comprend plusieurs transferts de crédits d'opération à opération. En effet, l'organisation des crédits d'Investissement et le niveau de vote par opération, qui apporte de la lisibilité sur la destination des crédits, peut nécessiter, au cours de l'exercice budgétaire, des ajustements d'opération à opération en fonction de l'avancement plus ou moins rapide des projets.

Les crédits supplémentaires demandés dans les différentes opérations s'élèvent à 372 774 €, et sont financées sans augmentation du budget :

En voirie :

- Opération 82 Modernisation de voirie : il est demandé d'inscrire de crédits supplémentaires pour 246 500 €, pour les travaux des rues St Malo, St Suliac et Lécuyer, comprenant notamment la mise en accessibilité des voiries
- Opération 822 Rue du Quai : crédits supplémentaires pour des travaux complémentaires de signalisation : 1100 €

- Opération 823 Rue de la Garaye : crédits supplémentaires pour solder le décompte définitif du SDE : 1 150 €

Ces crédits seront financés par :

- Le transfert de crédits « accessibilité » de l'opération 91 Accessibilité vers l'opération 82
- des crédits attribués à des opérations qui ne pourront être réalisés avant la fin d'année sur les opérations 81 Programme voirie / espaces publics et 108 Aérodrome
- des crédits libérés sur le chapitre 23 hors opération, par le solde d'un engagement devenu sans objet.

En Patrimoine :

- Opération 50 Entretien et restauration des bâtiments culturels : la tranche 1 du chantier de Restauration des vitraux de l'Eglise St Malo se termine mi –novembre. Il est proposé de poursuivre immédiatement la tranche 2, d'un montant TTC de 180 548 €, soit 176 748 € travaux + 3800 € honoraires du maître d'œuvre.
- Opération 64 Objets mobiliers : il est proposé de procéder au nettoyage des gisants de l'église Saint-Magloire de Léhon (7 800 €) et d'engager une étude préalable à la restauration de l'orgue anglais (14 000 €).

Le financement de ces travaux se ferait par le transfert de crédits inscrits par les services Patrimoine et Bâtiment, mais qui ne pourront pas être réalisés au cours de l'exercice :

- Opération 22 Hostellerie des Moines : crédits non utilisés en 2018 (-20 000 €)
- opération 55 Chœur des dominicaines : crédits disponibles en l'absence de commencement de l'opération d'ici la fin de l'exercice (-60 000 €)
- opération 11 Travaux dans les écoles : crédits non utilisés à la suite des travaux de couverture de 2018 (- 8 224 €)
- opération 51 Entretien des remparts : solde sur l'étude de restauration du rempart (-17 000 €)
- opération 50 Entretien et restauration des bâtiments culturels : crédits libérés du fait de la non réalisation de l'étude des charpentes et des couvertures de l'Eglise St Malo (-4 800 €)

En outre, des transferts de crédits sont également demandés pour :

- opération 109 Equipements sportifs : + 5 000 € pour la préparation des aménagements d'équipements sportifs (relevés topo et recherches cadastrales)
- opération 105 Illuminations de Noël : + 2 500 € en complément de crédits pour le renouvellement des illuminations
- opération 85 Programme Bâtiments : rachat de la chambre froide du local fromagerie des halles : 6 500 €

Le financement se ferait par des transferts de crédits disponibles sur des opérations :

- opération 12 Equipements pour la jeunesse - Espace des Cordiers : - 5 000 €
- opération 108 Aérodrome : crédits disponibles sur la signalétique du hangar -2 500 €
- opération 103 Equipements techniques des services : crédits disponibles sur l'achat de mobilier pour l'hôtel de ville -6 500 €

Au total, la décision modificative n° 2 s'élève à 372 774 € d'augmentation et de diminution de crédits en Dépenses d'Investissement. Le montant du budget Commune ne s'en trouve pas modifié.

Investissement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
crédits supplémentaires pour 246 500 €, pour les travaux de la rue St Malo, rue St Suliac et rue Lécuyer	opération 82		246 500,00 €		
travaux complémentaires AS signalisation rue du Quai	opération 822		1 100,00 €		
crédits supplémentaires suite à décompte définitif du SDE (rue Garaye)			1 150,00 €		
transfert de crédits d'accessibilité	opération 91	-127 000,00 €			
transfert de crédits de voirie	opération 81	-92 300,00 €			
transfert de crédits de voirie	opération 108	-20 000,00 €			
transfert de crédits de voirie	chap 23	-9 450,00 €			
restauration vitraux Eglise St Malo tranche 2	opération 50		88 224,00 €		
Crédits non utilisés d'ici la fin de l'année hostellerie des moines	opération 22	-20 000,00 €			
Chœur des Catherinettes, pas de travaux d'ici la fin de l'année	opération 55	-60 000,00 €			
Crédits non utilisés d'ici la fin de l'année programme bâtiments groupes scolaires	opération 11	-8 224,00 €			
nettoyer les gisants de l'église Saint-Magloire de Léhon	opération 64		7 800,00 €		
étude préalable à la restauration de l'orgue anglais	opération 64		14 000,00 €		
transfert pour nettoyage gisants St Magloire	opération 50	-4 800,00 €			
solde étude de restauration du rempart	opération 51	-17 000,00 €			
préparation des aménagements d'équipements sportifs	opération 109		5 000,00 €		
transfert de crédits non utilisé Espace des Cordiers	opération 12	-5 000,00 €			
crédits supplémentaires illuminations	opération 105		2 500,00 €		
transfert de crédits non utilisé COMM aéroport	opération 108	-2 500,00 €			
rachat chambre froide du local fromagerie des halles	opération 85		6 500,00 €		
transfert de crédits non utilisé mobilier	opération 103	-6 500,00 €			
		-372 774,00 €	372 774,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €		0,00 €	
			0,00 €		

Budget annexe Port de plaisance – Décision modificative n°2 :

Une modification des crédits au chapitre 65 – nature 658 est proposée, pour un montant de 900 €, pour payer la taxe de séjour 2018 (exercice 2017 payé en 2018, et facture 2018 reçue).

L'équilibre de la décision modificative se fera par un transfert de crédits disponibles au chapitre 011 – nature 63512 (taxes foncières).

fonctionnement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
taxe de séjour 2018	658		900,00 €		
taxes foncières (chap 011)	63512	-900,00 €			
		-900,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €		0,00 €	
			0,00 €		

Budget annexe Camping – Décision modificative n°2 :

Une modification des crédits au chapitre 011 est proposée pour un montant de 1 800 €, comme suit :

- + 150 € au 6281, pour l'adhésion à l'Office de Tourisme
- + 650 € au 6288, pour la redevance « déchets »
- + 1000 € au 61521, pour une prestation de vérification de la SOCOTEC

Pour équilibrer ces augmentations de crédits en Dépenses de Fonctionnement, il est proposé une réduction des crédits du chapitre 022 des Dépenses Imprévues, pour 1800 €.

fonctionnement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Adhésion à l'Office de Tourisme	6281		150,00 €		
Redevance « déchets »	6288		650,00 €		
prestation de vérification de la SOCOTEC	61521		1 000,00 €		
Dépenses imprévues	chap 022	-1 800,00 €			
		-1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €		0,00 €	
		0,00 €			

Budget annexe Parkings souterrains – Décision modificative n°1 :

Il est nécessaire de modifier les crédits en Fonctionnement et en Investissement, pour faire face aux travaux consécutifs à l'incendie du Parking du centre historique :

En Fonctionnement :

- + 47 000 € à inscrire au chapitre 011 pour le nettoyage et la décontamination ainsi que les travaux de mise en sécurité

Pour équilibrer ces augmentations de crédits en Dépenses de Fonctionnement, il est proposé une réduction des crédits du chapitre 022 des Dépenses Imprévues, pour 10 000 €, et le solde en augmentation de la subvention d'exploitation (chap 74).

fonctionnement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
entretien de bâtiments	61521		12 600,00 €		
entretien et réparations	61558		23 300,00 €		
nettoyage	6283		11 100,00 €		
Dépenses imprévues	chap 022	-10 000,00 €			
subvention d'exploitation	74				37 000,00 €
		-10 000,00 €	47 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €
		37 000,00 €		37 000,00 €	
		0,00 €			

En Investissement :

- 36 000 € de mission de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie structure
- 267 400 € de travaux et de modification des bornes

Pour équilibrer ces augmentations de crédits en Dépenses d'Investissement, il est proposé une réduction des crédits du chapitre 020 des Dépenses Imprévues, pour 32 000 € et le solde (271 400 €) en inscription d'un emprunt pour l'équilibre de la décision modificative.

Il est également nécessaire d'ajouter en opérations d'ordre (chapitre 041) 600 €, en dépenses et en recettes, pour les écritures d'intégration à l'inventaire.

Investissement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Mission de maîtrise d'oeuvre en 2 étapes suite à incendie	2031		32 300,00 €		
Mission d'ingénierie structure béton suite à incendie	2031		2 400,00 €		
Mission CSPS	2031		800,00 €		
frais d'insertion	2033		500,00 €		
Modification des bornes d'entrées sorties des 2 niveaux	2315		34 400,00 €		
travaux suite à incendie du PCH	2313		233 000,00 €		
Dépenses imprévues	chap 020	-32 000,00 €			
emprunt	chap 16				271 400,00 €
régularisation inventaire	chap 041		600,00 €		600,00 €
		-32 000,00 €	304 000,00 €	0,00 €	272 000,00 €
		272 000,00 €		272 000,00 €	
				0,00 €	

La commission des finances réunie le 13 novembre 2018 a donné un avis favorable à ces propositions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la Commune et les budgets annexes,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 13 novembre 2018,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en Fonctionnement et en Investissement,

Il vous est proposé :

Article 1 : d'adopter la décision modificative n° 2 du budget Commune 2018 telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section de fonctionnement :

Fonction	Nature	Chapitre	Montant
020	6218	012	16 000,00
020	64131	012	36 000,00
020	64111	012	44 000,00
020	6218	012	4 000,00
01	66112	66	12 500,00
01	022	022	-112 500,00

En section d'Investissement :

Fonction	Nature	Opération	Montant
810	2313	91	-67 000,00
324	2313	55	-60 000,00
810	2315	91	-60 000,00
822	2315	81	-52 300,00
822	2315	81	-40 000,00
414	2312	108	-20 000,00
324	2313	22	-20 000,00
324	2031	51	-17 000,00
212	2313	11	-8 224,00
8223	2315	200605	-7 200,00
020	2184	103	-6 500,00
412	2188	12	-5 000,00
324	2031	50	-4 800,00
414	2315	108	-2 500,00
8223	2315	200605	-1 150,00
8223	2315	200605	-1 100,00
822	2152	822	1 100,00
814	2041582	823	1 150,00
822	2315	82	1 200,00
024	2188	105	2 500,00
412	2031	109	5 000,00
822	2315	82	6 000,00
91	2188	85	6 500,00
324	2316	64	7 800,00
324	2031	64	14 000,00
822	2315	82	72 300,00
324	2313	50	88 224,00
822	2315	82	167 000,00

Article 2 : d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Port de Plaisance 2018 telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section de fonctionnement :

Nature	Montant
658	900,00
63512	-900,00

Article 3 : d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Camping 2018 telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section de fonctionnement :

Nature	Montant
6281	150,00
6288	650,00
61521	1 000,00
022	-1 800,00

Article 4 : d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe Parkings souterrains 2018 telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section de fonctionnement :

Nature	Montant
61521	12 600,00
61558	23 300,00
6283	11 100,00
022	-10 000,00
74	37 000,00

En section d'investissement :

Nature	Montant
2033	600,00
2031	32 300,00
2031	2 400,00
020	-32 000,00
1641	271 400,00
2315	34 400,00
2031	800,00
2313	233 000,00
2153	600,00
2033	500,00

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 40 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. SEGARD, M. BRAULT, M. BERTIER, Mme LAISNE) ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions sur cette décision modificative ou des observations ?

Bruno BERTIER

Mes propos porteront uniquement sur les halles, sur d'autres lignes, j'y reviendrai, tout à l'heure, lors du débat d'orientations budgétaires. Sur l'achat de la chambre froide pour 6 500 €, on a vu l'autre jour en commission finances, sur des créances irrécouvrables, on avait aussi une perte de loyer toujours dans les halles pour un peu plus de 3 000€. Les halles, un sujet préoccupant, nous, on s'est exprimé dans le dernier journal municipal sur le sujet, sur le devenir des halles et la qualification des halles. On a vu ces derniers mois qu'il y avait des défilés qui y étaient. Est-ce qu'il y a toujours une vraie volonté de la mairie que ce soit un lieu commercial ? Comment développer ce lieu ? Parce qu'il y a quand même de nombreuses cases de vide. Vous y répondez quelque part, parce que si on investit dans une chambre froide, je pense que c'est parce qu'il y a une volonté dessus, mais il y a une sorte de mélange des genres qui commence à arriver sur les halles. Quelle est votre volonté là-dessus ? Comment faire en sorte ? Est-ce que vous travaillez sur le sujet pour que ces halles retrouvent un dynamisme ? Y-a-t-il des travaux de prévus ? Parce que l'on a toujours sur la structure un vrai problème de température, notamment l'été, avec une structure où il fait très chaud.

Olivier BOBIGEAT

Avant de laisser la parole à Maxime qui a repris le dossier des halles et qui va vous répondre sur la structure. Je voudrais répondre sur deux choses. La chambre froide a été rachetée par la mairie parce que justement, cela permet de mettre moins de pression à un commerçant qui s'installe. On a en plus prévu, à l'époque où je m'occupais des halles, deux tarifs pour les halles. Un tarif pour les cases équipées et un tarif pour les cases nues. Cela nous permet donc de racheter cette chambre froide et de passer dans un tarif de location « case équipée » qui est un peu plus conséquent, mais qui permet à un commerçant qui débute, de démarrer plus facilement avec moins de besoin de trésorerie au départ. Cela, c'est aussi pour pérenniser l'installation des nouveaux commerçants.

Maintenant, vous évoquez le défilé. C'est quelque chose qui me paraît essentiel que les halles restent une rue. Avec Maxime, on travaille beaucoup pour essayer d'avoir les portes ouvertes le plus possible, que ce lieu ne soit pas un lieu clôt, mais un lieu ouvert où il y a du passage et le fait qu'il puisse y avoir parfois des expositions artistiques. On a vu des statues à une époque, qu'il y ait un défilé de mode organisé par les commerçants du quartier avec la collaboration des commerçants des halles, ce sont des choses qui animent les halles, qui les rendent vivantes comme une rue. C'est une vie de quartier qui doit s'y passer, ce n'est pas une galerie commerciale comme on a pu faire un l'erreur à un moment de la confiner. Cela me paraît indispensable qu'il y ait ce type d'animations et que ce soit une vraie rue de Dinan et peut-être une des plus animée. Maxime, je te laisse la parole.

Maxime SACHET

Merci. Plusieurs éléments de réponse ont déjà été apportés par M. Bobigeat. Moi, je vais revenir sur la volonté de maintenir la destination des halles. On a pour projet sur le budget 2019 d'inscrire 100 000€ de crédits, pour résoudre justement ce problème de froid en hiver et de chaleur en été. C'est-à-dire que l'on a 30 000 € pour la mécanisation des portes afin de couper le courant d'air en hiver. Il est vrai qu'en hiver il fait plus froid dans les halles que dans la rue. Les 70 000 € restant, sont pour la pose de stores motorisés extérieurs sur la verrière, de manière à couper l'entrée du soleil et donc de la chaleur en été.

Je pense que c'est un signe assez fort de la volonté de maintenir la destination des halles et de les développer. C'est vrai qu'il reste actuellement trois cases vides. On va avoir une occupation temporaire sur le mois de décembre, c'est un commerçant qui veut faire le test, tout simplement, voir s'il peut se projeter sur une activité pérenne à l'année. Il y a d'autres contact aussi, on a régulièrement des

demandes, il faut que les projets correspondent à ce que l'on souhaite dans les halles. C'est important aussi que l'on ait une forte part d'alimentaire, c'est ce que les gens viennent chercher dans les halles. Pour revenir sur le défilé, en effet, c'est une initiative des commerçants des halles et de la rue de la Mittrie, c'est une initiative que je salue d'ailleurs. On a eu un bel exemple d'organisation et de coopération entre différents commerçants. Tout le monde a participé, du magasin de chaussures aux restaurateurs de ces deux espaces, c'était un premier évènement et je pense que ce sera reconduit. Cela a bien fonctionné, il y a des choses encore à développer. On a une très bonne entente au sein des halles, entre les commerçants et je pense qu'il y a beaucoup de projets qui vont voir le jour et beaucoup de choses à accompagner pour la ville. Merci.

Didier DERU

La prochaine fois, il faudra penser à un micro pour le défilé. Je sais que M. le Maire s'est égosillé.

Didier LECHIEN (Maire)

Le micro était là, mais ils ne l'ont pas retrouvé je crois.

Didier DERU

Deux, trois choses. J'entends le fait d'organiser des manifestations, j'y suis tout à fait favorable. Mais il y a quand même un principe de base. Au ras de la terre, cela fonctionne avec la compétence des commerçants. Je ne suis plus, parce que je n'ai pas été reconduit dans la commission d'attribution des halles, mais il y a eu des fois des candidatures qui étaient un peu fantaisistes. Je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui, puisque je n'ai plus l'honneur d'en faire partie.

Il y a une question que j'avais posée, M. Bobigeat si vous m'écoutez, une question que j'avais posé en commission des finances qui a été posée hier en conseil d'agglomération, qui a fait l'objet d'un ajournement donc il faudrait que l'on ait une précision, pas maintenant, mais il faudrait quand même se mettre en rapport avec les services de Dinan Agglomération sur le sujet de la fameuse subvention. Et puis, une question pour savoir où est-ce qu'on en est sur le parking ? Est-ce que l'on a des chiffrages plus précis ? Est-ce qu'il y a des nouvelles ? Bonnes ou mauvaises. Merci.

Olivier BOBIGEAT

Sur les halles, je crois que vous n'aviez pas envoyé votre demande pour être dans la commission des halles M. Déru.

Didier DERU

Oui, je sais, c'est ce qu'on m'a effectivement rétorqué. On devient très administratif, mais ça arrange beaucoup de personnes que je n'y sois pas M. Bobigeat.

Olivier BOBIGEAT

Pour la question que vous aviez posée et qui a fait l'objet d'un ajournement en conseil d'agglomération hier. Le fromager a fait une demande au titre d'aide financière à l'agglomération et à la Région, au titre du pass commerce et de l'artisanat, le montant des dépenses éligibles dans sa demande était de 23 976 €, l'aide demandée était de 7 193 €, soit 30%. Cette demande portait sur du matériel professionnel, une caisse, une balance, une trancheuse, du matériel informatique, une vitrine réfrigérée et du mobilier de rayonnage. Il n'y avait pas de chambre froide dans la demande. Bien sûr, les devis ont été fournis et les factures justificatives seront fournies pour déclencher la subvention. Il ne faut pas confondre la chambre froide avec la vitrine réfrigérée.

Didier DERU

Ce n'est pas moi M. Bobigeat qui ait confondu, mais c'est peut-être le libellé de la commission.

Olivier BOBIGEAT

C'est le libellé que j'ai sous les yeux M. Déru.

Didier LECHIEN (Maire)

Bien. Il y avait une question sur le parking aussi, c'est ça ? J'avais donné les informations en début de conseil municipal, je vais vous redonner l'explication, il n'y a aucun problème.

On est en situation de rouvrir le parking pour le 16 décembre prochain. Simplement nous ne pouvons pas ouvrir la rampe entre les deux étages. On va être obligés de faire des entrées et des sorties par étage, parce qu'on va intervenir sur la structure, donc la rampe va être condamnée. Les travaux sont estimés à 450 000 €, ce n'est pas rien quand même. Cela reste bien évidemment une estimation. Les experts de nos assurances sont passés, le dossier d'assurance suit son cours, bien évidemment, nous allons être remboursés de la quasi-totalité de cette somme. Il faut bien mesurer que l'intervention sur le parking est une intervention lourde. Je répète ce que j'ai dit, nous sommes en mesure de rouvrir le parking pour le 16 décembre prochain. Dieu sait que c'est nécessaire quand on voit les difficultés de stationnement que nous avons aujourd'hui dans le centre-historique. On mesure combien ce parking est important pour le centre-ville de Dinan.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la décision modificative ? Non.

Je vous propose que nous passions au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Des abstentions ?
7. Je vous remercie, il en est ainsi décidé.

Affaire n°3

FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2019

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, indiquent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

L'article D2312-3 créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (art.1) définit le contenu du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Modification des modalités d'application : Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. Ainsi par son vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

En outre, la délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Développement du 13 novembre 2018,

Il vous est proposé de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 ainsi que du rapport ci-annexé.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 ainsi que du rapport annexé.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci Olivier pour cette présentation. Je suppose qu'il y a des prises de parole.

Didier DERU

On aura l'occasion d'avoir un débat, pour certains d'entre nous lors du budget. On n'est là que pour fixer les grandes orientations. J'ai lu avec précision le rapport qui nous a été fourni, ce que je pense analyser, c'est qu'il y a un peu une continuité dans la politique qui était menée en voulant stabiliser effectivement les charges et en continuant, je dirais ce qui avait été initié durant les années précédentes.

Il y a un ou deux points que je voudrais quand même soulever. On a passé dans le document, toujours est-il que c'est indiqué, les AP/CP, il y a une continuité, sauf sur les remparts. Puisque l'opération qui avait été fixée sur plus de 2 millions, effectivement est consommée. Je pense qu'il conviendrait peut-être d'avoir une vigilance dans le budget par rapport à l'entretien de nos remparts, parce que je sais qu'il y avait sous le mandat précédent Jean-Marie Bajot et les campagnes de délièrage. On a sur certains coins des remparts des problèmes. Je crois qu'il faudrait continuer sur ce dossier-là. Autrement, quelques questions, Un, sur l'Hôtel Bazin de Jessey, dont il est prévu la cession, puisque nous l'avons votée en conseil municipal, savoir un peu où on en est sur ce dossier-là. Effectivement, peut-être un point de vigilance que l'on aura puisqu'on l'a vu tout à l'heure et ça a été indiqué dans notamment le pacte fiscal financier et solidaire. L'agglo a décidé d'organiser les subventions de telle sorte qu'il y ait un certain nombre de subvention qui reviennent aux collectivités. Il faudra quand même que l'on regarde avec attention, je me tourne vers M. Jouneau, parce qu'on peut avoir un effet de caisse de résonance par les demandes qui pourraient nous être faites pour des clubs notamment qui pourraient venir demander un certain nombre de subventions, compte tenu du fait qu'il y avait des demandes qui étaient faites directement, avant, auprès de l'agglo.

Sur le personnel, je voudrais savoir, après le recul que l'on a de la fusion, qui n'est pas très lointain, s'il y a des besoins nouveaux qui se manifestent. J'ai bien noté qu'il y avait des renforts auprès de la Police municipale et qui était plutôt sur la fin de l'année et sur la fin de l'exercice. L'effet mécanique financier sera sur l'année 2019, mais est-ce qu'il y a certains postes qui sont à renforcer ? Je pense notamment à ces postes-là, puisque le fait de la fusion fait qu'on a quand même un territoire qui est devenu très important. On le sait, c'était un choix, c'était un constat, on est parti au début du mandat avec un manque évident d'effectif au niveau de la Police municipale. Je salue le fait que cela puisse être renforcé, ma question est : est-ce qu'en 2019, on sera contraint aussi de la renforcer ? Etant précisé en plus que le désengagement de l'Etat a fait que nos policiers municipaux sont obligés d'être affectés à certaines tâches, qu'ils n'avaient pas à remplir auparavant.

Je dois avouer que je ne sais plus si cela avait été indiqué, le conseil municipal avait voté, je m'étais abstenu, un chargé de financement externe, je ne sais pas s'il est arrivé ou cela m'a échappé. Merci.

Bruno BERTIER

Deux ou trois choses. Le calendrier, moi, je vais redire ce que j'ai dit en commission finances au mois de septembre dernier. Je suis étonné par ce calendrier de débats d'orientations budgétaires un 27 novembre et un vote du budget à la mi-décembre. Je l'aurais compris en début de mandat que, par ambition, la municipalité bien en amont vote son budget. Mais là, on parle du dernier budget de la mandature. Nous allons voter, enfin, vous allez voter au mois de décembre le dernier budget de ce mandat. A l'heure où on se parle, la loi de finances de l'Etat n'est toujours pas votée, on en était au Sénat cette semaine. Il va falloir une deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. On ne connaît pas les règles fiscales de 2019, mais malgré tout, on y va et on parle d'orientations budgétaires pour l'année qui vient. Je vous mets le billet que l'année prochaine vous nous expliquerez qu'au moment du budget, on ne savait pas qu'il y avait telles ou telles règles et qu'il faudra revoir nos prévisions. De surcroît, on met la pression sur nos services financiers, moi, je les salue, à une vitesse grand V, ils doivent préparer un budget pour ce mois de décembre. Qu'est-ce qu'il y a derrière, je ne sais pas, est-ce qu'il y a une volonté politique l'année prochaine, à la même période, nous présenter un budget 2020 ? Ce qui irait à l'encontre du principe républicain qui veut que ce soit la nouvelle équipe municipale à l'issue des élections qui présentent son propre budget. S'il n'y a pas cette volonté politique, on pourrait l'appeler autrement, ce calcul politique, je ne vois pas l'intérêt de ce débat d'orientations budgétaires fin novembre avec un vote de budget au mois de décembre. Cela n'a rien à voir avec mon agenda personnel, mais je pense qu'il aurait été beaucoup plus raisonnable de voter un budget en début d'année comme on l'a toujours fait d'ailleurs, même parfois, on l'a voté avec un peu de retard, en ayant l'ensemble des règles fiscales et ce que le Gouvernement mettra sur la table et sera voté par l'Assemblée Nationale et le Sénat par le Parlement. Voilà sur le budget.

Dans le document qui nous a été remis, vous n'avez pas trop insisté M. Bobigeat, mais moi j'ai dégingolé de ma chaise, vous osez mettre à un moment donné : « *baisse des prélèvements obligatoires au niveau national* », alors on n'a pas la même lecture ou la même définition du mot « baisse ». Moi, j'ai été voir quel était le niveau des prélèvements obligatoires pour la France sur ces dernières années. 2017 : ce sont 1 038 milliards, 2018 : 1 057 milliards, prévision pour 2019 : 1 070 milliards de prélèvements obligatoires, moi, je n'appelle pas cela une baisse, j'appelle cela une hausse. Je vais rafraîchir la mémoire sur ce qu'étaient les prélèvements obligatoires en 2002 : 670 milliards, en 2007 : 821 milliards. Donc il y a une croissance, pas dans le bon sens, des prélèvements obligatoires dans ce pays, ce n'est pas moi qui le dit, c'est « les échos » le 12 octobre, vous pouvez aller le vérifier. On ne peut pas parler de baisse des prélèvements obligatoires et s'il y avait une baisse des prélèvements obligatoires, je ne pense pas que l'on aurait eu, samedi, dans les rues de Dinan 400 personnes à manifester sur le pouvoir d'achat, pour nous dire qu'ils n'arrivent plus à boucler les fins de mois. Je trouve que les orientations et les bases sur lesquelles vous partez au début de votre présentation, parce que vous n'avez pas non plus insisté, mais la croissance était de 2,2% en 2017, elle sera pour cette année d'1,7% et encore, on va attendre le dernier trimestre. On a une croissance en berne, on a des prélèvements obligatoires à la hausse, et les orientations budgétaires que vous nous présentez-là, me paraissent hors sol. Pourquoi ? Je vais l'expliquer. Dans le même temps, on fait comme si de rien n'était, on n'écoute pas ce que disent les Dinannais, ce que nous disent les Français, où ils nous demandent du pouvoir d'achat. On continue, comme les années précédentes, on augmente les tarifs municipaux, 1,6%, vous nous le dites à la fin de votre présentation. Ce n'est pas moi qui vais vous dire l'inverse, j'ai tellement insisté en début de mandat.

Les finances de la ville sont saines, nous pourrions cette année, sur le budget 2019 avoir un peu plus de solidarité avec les plus démunis de notre ville et passer outre sur une hausse des tarifs municipaux. Les tarifs municipaux vous le dites à un moment donné, ce sont 2,2 millions d'euros, ce n'est pas une paille, on aurait pu faire une année blanche sur cette augmentation, pourquoi ? Il y aurait-il une fatalité cette année à augmenter les tarifs municipaux ? Alors que les finances sont bonnes, alors que l'on a une capacité d'autofinancement, vous l'avez dit, moi, je ne conteste pas vos chiffres, on n'entend pas

la rue et en même temps, on augmente. Cela a été dit par Cécile Paris en commission finances, ce n'est pas Cécile Paris que je remets en question ce soir, mais sur le pass famille pour le château, je prends un exemple qui est assez flagrant. 2018, le pass château c'est 13,50 €, 2019, ce qui nous a été présenté lors de la dernière commission finances, c'est 17 € alors bon, passer de 13,5 € à 17 €, cela peut paraître neutre. Il y a des dinannais qui n'ont pas les moyens de visiter le château, qui n'ont pas 17 €, qui n'ont même pas parfois 8 € pour aller voir un film au cinéma. Moi, je pense que cette année au vu du contexte, au vu des prélèvements, au vu de tout ce que l'on entend ces derniers jours, nous aurions pu et ce n'est pas de la démagogie.

Didier LECHIEN (Maire)

Si.

Bruno BERTIER

Non, ce n'est pas de la démagogie M. le Maire. C'est bien, samedi dernier d'avoir été voir les Gilets Jaunes, mais il faut écouter les revendications. La ville peut se permettre...

Stéphanie MEAL

Il va y avoir un bilan social qui va être présenté, vous ne serez pas là, malheureusement, M. Bertier.

Bruno BERTIER

Je ne vous coupe pas, je finis ce que j'ai à vous dire, d'accord.

Stéphanie MEAL

Oui, terminez.

Bruno BERTIER

Je pense que l'on aurait pu faire l'impasse sur ces hausses pour ce budget 2019. On aurait pu faire l'impasse pour financer ce manque à gagner sur : nettoyer les gisants pour 7 800 €, restauration des vitraux : 88 000 €, l'orgue anglais : 14 000 €. Ce n'est peut-être pas pressé, cela peut peut-être attendre, un an, deux ans. Ce sont des orientations budgétaires, en tout cas, que nous, nous n'aurions pas faites. Voilà, tout simplement.

Sur l'Atelier du 5 Bis, je vous ai entendu, on a connu à un moment donné où, le centre social était gratuit. Là, maintenant, c'est payant, très bien, c'est un choix, ce n'est pas le nôtre. J'aurais la même question que M. Déru sur le devenir de l'Hôtel Bazin, il y a eu un vote la dernière fois, qu'en est-il ?

Deux ou trois mots sur la gare, ça a été dit tout à l'heure qui est une des trois priorités des dépenses d'équipement pour le budget 2019. Moi, je suis inquiet sur le quartier de la gare, je l'ai dit l'autre jour, je ne vous prends pas à défaut, j'ai pris la parole lors de la dernière réunion de citoyens, de concertation qui a eu lieu à la salle Robert Schuman lundi dernier. Moi, j'ai le sentiment que sur le quartier de la gare que l'on fait un peu les choses pas dans le bon sens. C'est-à-dire que l'on va aménager un parvis sans savoir exactement ce que l'on va faire dans sa globalité et dans le bâtiment de la gare d'ailleurs, on a un buffet qui est vide. On a un Musée du rail où il y a un grand besoin de travaux et on n'est pas sûr qu'il y ait toujours des trains à passer à Dinan dans le futur. Et puis, sur la partie nord de la gare, est-ce qu'il y aura une piscine ? Est-ce qu'il y aura un cinéma ? Quels seront les projets en termes de voirie ? Moi, j'ai le sentiment que sur la gare, on fait venir le paysagiste avant de faire la construction de la maison. C'est ce que je vous ai dit l'autre soir dans la salle Robert Schuman, je pense que les aménagements extérieurs sont faits, une fois que l'on a élaboré le projet sur le bâtiment gare et sur tous les alentours. Par exemple, a été positionnée une passerelle, on ne sait pas si elle sera financée ou si elle verra le jour, est-ce qu'elle doit être-là ou est-ce qu'elle doit être plus loin ? On n'en sait rien. Et puis sur la gare, deux choses. A travers le projet qui a été présenté la semaine dernière salle Robert Schuman, il est prévu de détruire la gare routière. Bien, moi je rappellerai quand même aux dinannais et à ceux qui sont là, que pendant la campagne municipale, Jean Gaubert vous avait demandé de ne surtout pas aller sur le projet de la gare routière et que peut-être que les cars ce seraient mieux de les

rapprocher des lycées. Nous, on avait projeté, dans notre programme de les mettre Boulevard Aubert. Je note au passage que c'est désormais votre projet, soit, mais par contre vous avez quand même construit la gare routière. Une gare routière qui a été votée par certains d'entre vous à la fin du dernier mandat. A la fin du dernier mandat, 1,4 millions. Moi, j'ai repris les propos de René Benoit, je tairai le journal parce que je vais déplaire aux deux autres, mais j'ai retrouvé exactement les propos de René Benoit, de 2013, 1,4 millions. Donc, certains d'entre vous ont voté une gare routière d'1,4 millions en 2013 et cinq ans plus tard, vous projetez de la détruire. Vous nous auriez écoutés au moment des élections, on aurait pu éviter ce 1,4 millions de dépenses inutiles. Cela, c'est la partie budgétaire, c'est un gâchis financier, si cinq ans plus tard ont détruit ce que l'on a fait cinq ans plus tôt. Il fallait alors avoir un peu plus de recul au début du mandat et prendre un peu plus de temps, c'est ce que je demande d'ailleurs sur le projet de la gare. Je pense qu'aujourd'hui, on s'emballe, alors moi je comprends le calendrier, bizarrement, tout ça, c'est fini pour février 2020. Février 2020, on est à un mois des élections municipales. Aujourd'hui, on n'a pas une vue complète de ce que l'on fera sur le quartier de la gare et on fait un parvis. Est-ce que ce parvis correspondra demain aux besoins de l'ensemble des services qui seront sur ce quartier ? Moi j'en doute. Cela a été dit par les citoyens, cela n'a pas été dit par Bruno Bertier, qu'est-ce qu'ils nous ont dit salle Robert Schuman ? Que là, où habituellement il faut du minéral, on va planter des arbres et certains qui étaient présents nous ont dit : « est-ce que sur un parvis de gare, une espèce de bosquet, quand on sortira de la gare à 23h, le soir, c'est quelque chose qui incite à se sentir en sécurité ? ». Je pense qu'il faut écouter les dinannais à ce sujet-là. Je pense qu'un parvis doit être là, dans le cas présent, autant il y a d'autres espaces à Dinan verdoyant et où, on aurait pu se passer du minéral, autant sur un parvis de gare, je ne vois pas l'intérêt d'un bosquet, d'ailleurs on cherche un peu qui pourra l'utiliser et qui mettra en situation d'insécurité des personnes plus vulnérables à la sortie de cette gare. Voilà ce que je voulais vous dire sur la gare. Ce que nous dit l'AP/CP c'est que le projet de la gare, c'est au total de 5 200 000 €, ce n'est pas une paille. Alors soit, sur plusieurs années, là, c'est 1,5 million, mais on part quand même sur un budget assez conséquent et où, je le répète, comme nous l'avions dit au début du mandat sur la gare routière, où, cette gare venait comme ça alors qu'il n'y avait pas de projet d'ensemble. Alors moi, je suis très inquiet, on fait un parvis sans savoir ce que l'on fait de la gare, des trains et ce que l'on fera sur la partie nord de la gare.

Sur les autres dépenses d'équipements, le château suit son chemin, l'accueil-boutique, on vous a dit ce que l'on en pensait, maintenant, voilà, le projet est parti. L'AP/CP du château, ce sera 1 347 000 euros, ce qui n'est pas non plus une paille.

Sur l'aménagement de la place Saint-Sauveur, je pense que l'on est tous en attente de savoir quel est le projet d'aménagement de la place Saint-Sauveur. Pour l'instant, on n'a rien vu non plus en conseil municipal. Est-ce que ce sera minéral ? Est-ce qu'il y aura un bosquet ? Voilà, je crois que les gens sont intéressés de savoir ce qui va se faire là-dessus.

Sur les orientations budgétaires, le pays change énormément et à une vitesse grand V. On écoute tous la radio, on regarde tous la télé, on lit la presse, je pense que l'on est en connexion avec le pays. Quand je vois les orientations budgétaires, j'ai le sentiment que l'on se déconnecte de plus en plus et que Dinan serait un petit peu à part. Moi, je ne vois pas la transition énergétique dans ce que vous nous avez dit ce soir. Alors, il y a eu une réunion très confidentielle la semaine dernière, mercredi dernier sur l'agenda 21, où, par manque de communication, mais je pense que vous en aviez convenu, « on essaiera de faire mieux la prochaine fois », peu de citoyens étaient-là, mais où est la ville sur ses bâtiments, sur son matériel ? Là aussi, je pense qu'il est grand temps que nous investissions sur des énergies renouvelables et je ne vois pas ça dans les orientations là, où il y a de l'investissement à faire. Là, il y aura certainement un plus grand rééquilibrage à faire par rapport au patrimoine. Cécile Paris m'a convaincu qu'il fallait régulièrement rénover. Vous ne pouvez pas tout miser en permanence sur le patrimoine. La transition énergétique, il est grand temps qu'on s'en empare, en plus, nous sommes une ville centre, en plus, on vient de fusionner nos communes. On a du matériel encore plus important, on a des salles municipales plus importantes en nombre, donc il y a des choses à faire en la matière.

Sur les quartiers, vous nous en avez pas parlé ce soir, peut-être que vous en parlerez au mois de décembre, mais on ne voit pas de politique non plus au niveau des quartiers.

Après, moi, ce qui m'embête, quand je vous écoute M. Bobigeat, je me dis : où est la passion, où est l'envie qui nous ont animé tout au long de l'année 2017 ? On s'est réunis de nombreux samedis matins, beaucoup d'idées ont été mises sur la table, beaucoup de choses ont été mises sur la table. Même avec certains, on disait que c'est un projet municipal que l'on est en train d'écrire les uns et les autres. Où c'est parti ? Moi, j'ai le sentiment avec Christine Laisné que cela s'est évaporé. D'ailleurs, quand vous lisez votre texte ce soir, il n'y a plus cette envie, il n'y a plus cette passion. Où sont tous ces projets que l'on avait mis sur la table ? Voilà, cela a disparu. Il y a une commission finances dès mardi prochain, on verra le budget que vous nous présenterez au mois de décembre et que Christine donnera notre opinion de notre groupe sur ce budget et votera en fonction de la lecture que l'on aura faite. A la lecture de ce débat d'orientations budgétaires, je trouve que l'on est revenu sur quelque chose que l'on a connu au début du mandat, il y a la gare, le château, il y a le patrimoine et on ne tient pas compte de l'évolution et on ne prépare pas la ville par rapport à ce que nous disent les dinannais et de façon générale le pays. Je vous remercie.

Michel FORGET

Plusieurs choses. Je vais me répéter sur le deuxième mandat, je l'avoue, je suis toujours déçu par la présentation de ce débat d'orientations budgétaires. Certaines années, on nous présente des chiffres, certaines années on nous dit que l'on n'aura pas de chiffres et on n'aura ça en décembre. Mais en fait, je m'excuse auprès d'Olivier Bobigeat, mais c'est d'une platitude. Je m'excuse, mais relire in extenso, mot à mot, sans commentaire, on a eu dans cette enceinte, d'autres présentations. Je m'excuse, ce n'est pas à Olivier Bobigeat, mais là où on attend des commentaires, de préciser des enjeux, des questions, d'animer cela un peu. On a la lecture in extenso, mot à mot de ce que l'on a reçu. Moi, je trouve cela très décevant.

L'autre chose, c'est que c'est effectivement un débat d'orientations budgétaires et donc, passer le contexte national, moi je ne vais pas m'appesantir, il y aurait beaucoup de choses à dire sur le contexte national et effectivement les chiffres et la politique qui est menée, qui me paraît moi, quand même préoccupante, hormis la question des inégalités sociales qui n'ont jamais été aussi grandes, aujourd'hui, dans notre société. On en mesure un peu les effets. La politique du gouvernement, mais ça vous l'avez dit, mais je pense qu'il faut quand même le redonner, de baisser les dotations des collectivités et en même temps, comme dirait quelqu'un de haut placé, de donner et d'exiger de plus en plus de missions y compris, on l'a encore vu hier dans le débat de l'agglo, sur les financements des projets routiers, sur le financement des études pour le train, etc. Je crois que là, vraiment, il y aurait des choses à dire.

Je reviens sur les orientations budgétaires, on a l'occasion, à mon avis, dans les orientations budgétaires de revoir un peu ce qui était présenté dans les programmes municipaux, les projets municipaux, là, on a une nouvelle commune, quelque chose pour les citoyens et les habitants, qu'est-ce qu'on a envie de changer un peu du quotidien, de nos concitoyens et là, qu'est-ce que l'on voit ? On voit effectivement du visible, qui est dans certains cas nécessaire, c'est-à-dire la réflexion de la voirie par exemple, la rue de l'Ecole, rue Sainte-Claire, autour de l'église Saint-Malo, etc. Il y a des choses qui sont nécessaires et cela a été dit, qui favorisent et facilitent l'accessibilité. Je dirais qu'il y a beaucoup de choses de l'ordre du visible. Quand par exemple, je vois, traité juste d'une phrase, alors que l'on sort d'une réunion complètement loupée, scandaleuse concernant l'agenda 21, où, M. le Maire, vous avez laissé votre conseillère en charge de l'agenda 21 et du développement durable. Il n'y avait aucun représentant à part Anne-Sophie Guillemot, mais aucun représentant et puis Thierry Bigot, mais qui est en charge de Léhon et qui était déjà en charge de cela. Aucun représentant et ça montre et on voit dans les orientations budgétaires, ça montre l'intérêt que vous donnez à toutes ces questions de transition énergétique du développement durable, etc. Là, vous n'osez même pas mettre, vous parlez de déplacements doux, on n'en parle plus des déplacements doux. On parle, soit de modes actifs de déplacement, soit d'aménagements cyclables pour être précis, soit d'accessibilité, mais là on parle de déplacements doux, les mots schéma, vélo, qui nous ont été bassinés l'autre jour, l'agenda 21, des choses qui vont être mises en place sur lesquelles les citoyens vont travailler sur 2019. Il n'y a rien là-dedans qui rappelle cela. Donc, je me dis : c'était quoi cette réunion ? Et c'est quoi vraiment l'intérêt

de votre équipe sur ces questions-là ? Ca, cela me paraît important, puisqu'hormis le patrimoine et c'est important, hormis la voirie et c'est important, hormis le quartier de la gare, effectivement. Je nuancerais les propos de Bruno Bertier, parce que c'est vrai, on va commencer par le visible, le parvis de la gare, mais cela s'insère dans toute une étude d'orientations, que l'on avait votée d'ailleurs, mais c'était peut-être un autre monde ou l'ancien monde. Il y a quand même un problème de lisibilité qui fait que, effectivement, au jour d'aujourd'hui, l'aménagement de la gare, alors qu'il n'y a pas de réflexion sur le plan de circulation, il n'y a pas de réflexion sur un aménagement cyclable, etc. Comme cela ne s'inscrit pas là-dedans, ça va peut-être se faire, et bien on a l'impression que l'on va juste refaire le parvis. Cela va être mieux, plus joli, ça va être plus agréable, mais en quoi ça va mieux faire fonctionner le quartier etc. On peut rester sur notre faim.

Sur les associations, on le voit bien, vous vous réjouissez d'optimiser la location des salles. Moi, je ne m'en réjouis pas du tout. Cela se fait au détriment des associations qui maintenant doivent payer, de plus en plus et de plus en plus souvent la location des salles. Je m'en veux puisque quand on a adopté les tarifs des salles, personne n'a alerté et moi je n'y ai pas été suffisamment vigilant, mais les conditions de location de salles se sont durcies. Il n'y a plus de salle gratuite pour un certain nombre d'associations. C'est proprement scandaleux. Moi, j'aimerais bien que l'on revienne quand même sur les dispositions de location de salles, 40 € les 2 heures, désolé, mais les associations vont demander encore plus de subventions à la ville pour payer les locations de salles. Alors, qu'il y a beaucoup de salles qui sont disponibles, je pense à la salle dans l'espace Yvonne Jean Haffen, je pense à la salle Duclos qui n'est pas aussi sollicitée que cela. Moi, j'aimerais bien qu'effectivement, les associations puissent vivre, avoir les moyens de se réunir et qu'il y ait au moins des salles qui restent gratuites, alors que ce n'est pas le cas actuellement.

Moi, je pense qu'effectivement, il y a dans ces orientations budgétaires, moi je ne m'y retrouve pas dans la mesure où il n'y a pas de projet, qu'est-ce qu'on propose aux citoyens ? On parle toujours du vivre ensemble, du mieux vivre, de la solidarité, etc. Là, on n'a pas la traduction dans les orientations. Vous allez me répondre, on verra cela en décembre dans les chiffres, d'accord, mais je trouve dommage et je ne comprends pas que vous ne m'étiez pas cela en avant de façon générale et de manière à donner un souffle et un projet à cette commune nouvelle.

Pour la place Saint-Sauveur, c'est vrai que si on pouvait avoir les infos pour savoir où est-ce qu'on en est.

Matthieu JOUNEAU

Oui, je voulais répondre à Michel. Je ne peux pas laisser dire cela, c'est juste m'importe quoi...

Michel FORGET

Non !

Matthieu JOUNEAU

Je ne t'ai pas interrompu Michel, je suis désolé.

Michel FORGET

Non, mais je ne vous ai pas insulté.

Matthieu JOUNEAU

Moi, non plus. Tes propos ne sont pas fondés. Les locations ...

Michel FORGET

Je suis allé plein de fois à l'Atelier du 5 Bis, ce sont des réponses que l'on m'a faites, je suis désolé.

Matthieu JOUNEAU

Non, d'abord les salles de la ville étaient payantes avant 2014, tout le monde payait, si, c'est tout à fait le cas.

Michel FORGET

Ça s'est durci.

Matthieu JOUNEAU

Durci, ça ne veut rien dire. On a organisé les choses. Avant, c'était le bazar, qu'une association occupe une salle pendant 2 000 heures par an ou 50 heures par an, elle payait le même prix.

Michel FORGET

Vous ne parlez que de la situation de la Maison des Associations. On a déjà eu ce débat-là.

Matthieu JOUNEAU

Non, je parle de toutes les salles.

Michel FORGET

Pour la Maison des Associations, je suis d'accord qu'il faut réguler.

Didier LECHIEN (Maire)

S'il vous plaît, on laisse Matthieu Jouneau terminer son explication, merci.

Matthieu JOUNEAU

On a une trentaine de salles en location sur Dinan, je ne parle pas que de la Maison des Associations. La Maison des Associations, comme les autres salles de Dinan, c'est arrivé d'ailleurs quand on a formé une commune nouvelle, on a repris le pilotage de l'ensemble de ces trente salles de la Commune nouvelle, qui sont maintenant gérées par l'Atelier du 5 Bis. On a revu effectivement la tarification, on a revu les modalités de location ou de prêt de salle. Aujourd'hui, les associations dinannaises ont le droit à des gratuités que ce soit pour leurs assemblées générales, leurs conseils d'administration. M. Forget, je vous enverrai les tarifs, vous verrez.

Michel FORGET

Je les ai.

Matthieu JOUNEAU

Oui et bien vous verrez, vous avez des gratuités, je suis désolé. Je ne peux pas laisser dire cela. On accompagne aussi la vie associative et on n'est pas là pour prendre de l'argent sur le dos des associations. Cela nous a permis de faire des travaux, on a rénové la salle Schuman, on a rénové la salle Duclos, cela ne vous a pas échappé, on a rénové la salle de la Source, on accompagne les associations. On fait un vrai pilotage au niveau de l'Atelier du 5 Bis pour guider les associations. Moi, en tout cas, en charge des associations, je n'ai pas eu sur cette dernière année des remontrances d'associations me disant : « c'est trop cher, on n'a pas la gratuité ». On s'est toujours arrangés. Ce que j'ai eu comme remonté d'informations, c'est plutôt que les salles étaient prises au moment où les associations en voulaient. C'est pour cela que l'on avait ce besoin impératif d'organiser la gestion des salles. Quand on est une ville avec trente salles, il y a un moment où il faut faire un pilotage, autrement c'est le bazar. Je pense que très sincèrement, il y a quelques années en arrière, il n'y avait pas ce pilotage, alors peut-être en avait-on moins besoin ? Mais maintenant, cela devient impératif.

Je voulais aussi répondre à M. Déru concernant le reversement des subventions versées par Dinan Agglomération aux communes. En l'occurrence à Dinan, on a à peu près dix associations qui sont concernées, dont quatre associations sportives, on reste sur des petits montants, de l'ordre de 5 000 à 6 000 €. On va reverser nous, la ville de Dinan, les sommes qui vont nous être données par Dinan Agglomération, on va les reverser en intégralité aux clubs et aux associations qui en sont destinataires. C'est vrai qu'après, il est possible que ces associations nous demanderont des comptes, puisque forcément, elles vont passer d'un système de 100% de subventions, pour les sommes qu'elles touchaient, à 0. Sur un lissage de 2 à 3 ans, en l'occurrence sur 2 ans, on accompagnera les associations

comme on le fait pour toutes les associations que l'on subventionne jusqu'à présent. Globalement, pour la commission dont j'ai la charge, ce sont à peu près 130 000 € de subventions qui sont versés à 55 associations, c'est un chiffre légèrement en hausse. Je ne fais pas état ici des mises à disposition, des prêts de matériel de la ville, qui représentent à peu près 100 000 €, et de l'accompagnement humain également.

Quand j'entends dire que rien n'est fait pour la vie associative et que tout est payant, ce n'est pas vrai, il y a un accompagnement quotidien, les associations sont bien suivies, elles sont pilotées. Effectivement, les gros consommateurs de salles, passé les quelques gratuités qui leur sont accordées, il y a une tarification. Il faut prendre sa part aussi, à partir du moment où on organise à l'année des activités dans des salles communales. Je crois que l'on a des comptes à rendre aussi à nos contribuables.

Michel FORGET

Je suis désolé, je n'accepte pas que l'on dise que je dis n'importe quoi !

Didier LECHIEN (Maire)

Non ! C'est moi qui ai la police des débats, vous vous taisez ! La parole est à Cécile Paris.

Cécile PARIS

Merci M. le Maire. Alors moi je vais répondre justement à M. Bertier. On va commencer par le château, le pass famille, effectivement, jusqu'à présent on proposait la visite d'un château vide et tout simplement, à partir de 2019, on propose un château entièrement restauré, rénové avec une scénographie, un parcours, l'ouverture d'un souterrain qui n'était pas ouvert au public et je pense que l'offre n'est absolument pas la même. Evidemment que je n'avais pas du tout l'intention de taxer les familles. Quand vous allez faire vos courses M. Bertier, si vous achetez un paquet de pâtes ou si vous achetez un rôti de bœuf, vous ne payez pas la même chose. J'estime que rentrer actuellement au château, l'offre est petite et on a vraiment énormément réfléchi sur ce tarif pass famille. Je vous rappelle juste quand 2013, on avait 52 300 € de recettes, en 2018 avec simplement 6 mois d'ouverture : 145 000 € de recettes au château, parce qu'on a vidé le château et que l'on a présenté un château plus propre et plus lisible avec des frais de fonctionnement qui étaient identiques. La simulation que nous avons fait avec 50 000 visiteurs, ce sont 300 000 € de recettes, sans frais de fonctionnement supplémentaires. Voilà, ça c'est pour le chapitre « château ».

Le chapitre « gisants », c'est anecdotique, effectivement, c'est une petite somme par rapport au château, mais je vous rappelle que nous sommes une commune nouvelle, que nous avons extrait les gisants de la Tour de Coëtquen pour les mettre dans les églises de Dinan et que maintenant nous nous retrouvons avec un parcours gisants, des gisants qui sont les uns à l'église Saint-Malo, les autres à la Basilique Saint-Sauveur, qui sont nickels et ceux de Léhon sont, excusez-moi, dans un état de crasse, je trouve que cela n'est pas décent, ce n'est pas respectueux vis-à-vis de la commune de Léhon et vis-à-vis de notre projet de commune nouvelle. J'estime que tous les gisants doivent être traités de la même façon.

Troisième chapitre, là-aussi, sans doute un peu anecdotique, l'orgue, on pouvait peut-être attendre un an ou deux, oui, cela fait soixante ans que l'on attend et soixante ans que l'on n'a pas investi un sous dans cet instrument, qui je vous le rappelle, est un monument historique, je vous invite à monter à la tribune, actuellement vous avez des pinces qui permettent de tenir les jeux, les soufflets sont crevés, alors moi, je veux bien que l'on attende encore, mais bientôt de toute façon cet instrument ne jouera plus et plus on attend, plus ça coûte cher, c'est comme pour les voitures.

Voilà, c'est court, mais j'ai donné ma réponse.

Stéphanie MEAL

Oui, moi je voudrais aussi répondre à M. Bertier. Je trouve qu'il y a des propos inadmissibles, sans nuance et mensongers, notamment par rapport à l'Atelier du 5 Bis, « *cela devient payant* », j'aimerais bien que vous donniez des exemples. La virulence aussi des propos, « *vous avez voulu la Commune*

nouvelle », je crois que vous la vouliez autant que moi. Mais quand je vois moi, je regarde aujourd'hui tous mes amis léhonnais, combien vont prendre la parole ? Combien depuis un an prennent la parole ? Ils n'osent pas, parce qu'il y a une forme de prise de parole qui est toujours dans le reproche, dans la virulence. Et bien oui ! Et on a le droit aussi de donner notre avis ! Non, il n'y a pas que vous qui avez le droit de parler. Je crois. Donc c'est mensonger ! Le 5 Bis, vous y allez ? Vous y allez au 5 Bis ? Il n'y a pas de lien social vous avez dit ? On ne fait rien pour le social ? Euh si. On a le PIJ, on a le café seniors, venez, il y a plein de rencontre autour de bénévoles, là, vous pourrez rencontrer les citoyens. Moi, ce qui m'inquiète, c'est que, regardez autour de vous, combien de léhonnais prennent la parole ? Ils n'osent plus, parce que vous êtes dans l'agressivité permanente. Voilà, et c'était inadmissible dans plusieurs de vos propos ! Merci.

Brigitte BALAY-MIZRAHI

C'est pareil, je vais rassurer M. Bruno Bertier. Concernant la gare, on ne l'abandonne pas la gare, sinon, pourquoi avoir alloué une enveloppe de 62 millions d'euros dans le cadre du plan Etat-Région, pour permettre justement des travaux de la remise en état de la ligne Dinan-Lamballe. Pas plus tard que lundi dernier, en assemblée départementale, nous avons voté pour que nous continuons justement, les études préliminaires concernant les lignes Dinan-Lamballe-Dol. On a des partenaires, on a une convention que l'on a signé avec l'Etat, la Région, le Département, Dinan Agglo, Lamballe Terre et Mer ainsi que le réseau SNCF. Il y a bien des projets concernant la gare de Dinan, elle ne va pas être abandonnée.

Jacques TOUMINET

Juste un propos très court à M. Déru Didier qui parle de l'Hôtel Bazin, pour savoir où est-ce que l'on en est. Je vous rappelle les faits, au dernier conseil municipal, l'orientation vers un projet a été choisie. Cette semaine, nous sommes dans la signature du compromis, en respectant les décisions du conseil municipal du mois d'octobre. Ça, c'est une chose.

Quand on est sur un compromis, je vous rappelle bien, que l'on est au début d'un programme, on est au début d'un projet, là actuellement, ils sont sur le dépôt du permis de construire, c'est en cours, les études, les devis et le montage global du dossier, ainsi que le financement qui était acquis, mais maintenant il faut le monter et le présenter. Donc, on n'est pas encore à l'acte de vente, mais on espère évidemment que l'on ira jusqu'au bout. On reparlera de l'Hôtel Bazin dans les mois qui viennent maintenant et le plus rapidement possible pour qu'ils puissent commencer leur activité avant l'été 2019.

Juste un rappel pour M. Bertier. Puisque l'on parle de l'Hôtel Bazin, j'avais cité, lors du dernier conseil municipal une personne, un d'entre vous qui m'avait envoyé un message, un message écrit, pas oral, en me disant : « *c'est exactement le projet que je choisis et que je soutiens. Je suis tout à fait favorable à cette présentation d'activité commerciale et d'appartements de tourisme* ». Ecrit noir sur blanc ! On dit : « oui je suis d'accord avec ce projet-là » et on vote contre, on s'abstient à la rigueur, mais on ne vote pas contre.

Bruno BERTIER

Je peux répondre ?

Jacques TOUMINET

Je ne vois pas ce que l'on peut répondre de plus.

Bruno BERTIER

Evidemment, numériquement, vous aurez toujours raison. L'opposition a toujours tort numériquement parlant.

Jacques TOUMINET

Là, en l'occurrence, ce n'est pas une question d'avoir tort ou raison, c'est juste une cohérence dans vos propos.

Bruno BERTIER

M. Touminet, si vous êtes honnête. La question qui nous a été posée au mois de juillet, en plein cœur de l'été, était une question fermée. Vous nous présentiez à travers un mail, hors commission, on ne s'est pas réunis.

Jacques TOUMINET

Le dossier n'a jamais été présenté par mail.

Bruno BERTIER

Vous nous avez envoyé cela par mail, je n'étais pas sur Dinan. Vous nous demandiez par question fermée, de choisir entre deux projets, point. Voilà.

Jacques TOUMINET

Je partage, on choisissait entre deux projets et vous aviez choisi celui qui a été retenu.

Didier LECHIEN (Maire)

M. Touminet maintient ses propos apparemment.

Odile MIEL-GIRESSE

Déjà, je tenais à rassurer l'ensemble du conseil municipal. Moi, je suis toujours aussi enthousiaste de m'occuper des dossiers qui concernent l'urbanisme et qui concernent l'accessibilité, c'est un grand plaisir d'animer les commissions, de participer et d'échanger avec vous sur ces dossiers qui me tiennent à cœur pour la ville de Dinan. C'est un petit préambule.

Concernant l'Hôtel Bazin, moi, je vais vous parler des dossiers dont j'ai la charge et la partie qui m'incombe dans la suite du dossier. On a bien avancé avec l'architecte et avec les futurs propriétaires concernant tous les travaux et dieu sait que c'est un dossier complexe notamment au niveau du travail de partenariat que l'on fait avec l'architecte des bâtiments de France, puisque c'est un bâtiment où il y a énormément de préconisations, de prescriptions. On a fait un gros travail, au niveau des archives notamment, comment était le bâtiment originel pour voir les modifications qu'on pouvait y apporter, pour répondre aussi aux impératifs qui étaient liés à l'activité future de ce bâtiment.

Moi, en tous les cas, je suis plutôt confiante sur le projet et on avance sereinement sur ce projet-là. Voilà pour la partie urbanisme.

Concernant le projet gare, l'étude de programmation, c'est quand même un projet de longue haleine sur lequel on réfléchit depuis longtemps. Je dis longtemps, en ce qui me concerne, je suis arrivée en 2014, donc quand je dis longtemps, pour moi c'est 2014. Depuis 2014, on y a travaillé, il y eu une étude de programmation qui a été sérieuse, qui a été validée lors d'un conseil municipal. On a pris cette base de l'étude de programmation pour continuer à travailler sur ce quartier. Moi, pour avoir travaillé sur d'autres projets à titre professionnel, des projets d'urbanisme, de toute façon, je sais très bien que les projets d'urbanisme et notamment les projets de grandes envergures font rarement l'unanimité, du 100%, parce qu'on y met dedans des dimensions de l'utilisation des espaces et que l'utilisation des espaces, c'est le vécu de tous les jours. On ne vit pas la ville de la même façon, tous ensemble, par rapport aussi à nos besoins et à nos impératifs. Vous parliez tout à l'heure de l'aspect minéral et de l'aspect végétal, on souhaite donner aussi à ce quartier une dimension verdoyante et accueillante. Par rapport aux questions de sécurité, il faut savoir que dans le comité de pilotage et dans le travail qui a été le nôtre et qui est toujours le nôtre sur ce quartier, on travaille évidemment avec les services de la Police municipale et également avec les services de la Gendarmerie, parce que, comme vous le dites et bien justement, l'aménagement d'un quartier avec beaucoup de verdure ou des espaces qui donneraient une imperméabilité par rapport au visuel, qui ferait un espace opaque, effectivement

peuvent prêter à des choses qui, au niveau sécurité... C'est pour cela que l'on a inclus et que l'on travaille avec les services liés à la sécurité.

Par rapport au parvis et par rapport à la question du lien avec le bâtiment gare. On a un bâtiment gare qui aujourd'hui, alors, il y a des choses qui vont se passer à l'intérieur du bâtiment gare, mais j'attire votre attention sur le fait que c'est un bâtiment classé. C'est-à-dire que dans les ouvertures mêmes, au niveau de la façade, on ne pourra pas toucher aux ouvertures de la façade, c'est-à-dire que dans les sorties et la circulation qui se feront au niveau de ce bâtiment, on n'y touchera pas. Après, ce qui peut y avoir, ce sont des flux plus importants que ce qu'il y a aujourd'hui et des flux circulatoires en fonction de ce qu'on peut proposer avec les services au niveau de la gare qui seront après plus importants que ce qu'il y a aujourd'hui. Au niveau du parvis, aujourd'hui dans les différentes instances qui ont réfléchi, qui ont échangé par rapport à ce projet, on a énormément travaillé sur la partie circulation.

Quant à la partie stationnement, il ne s'agit pas de faire non plus de cet espace du parking, parce que c'est vrai, on a de l'espace, on pourrait faire du parking, ce n'est pas le but. Néanmoins, on s'est projeté, je le fais un peu en décousu, mais j'essaie de répondre à toutes les interrogations, vous avez parlé justement de la passerelle, alors, je n'étais malheureusement pas présente à la réunion avec les habitants gare, tout simplement parce que j'étais présente sur la réunion PLUi qui est aussi un de nos enjeux d'aménagement de territoire, cette passerelle est mise sur les différents plans présentés, non pas dans sa localisation telle qu'elle pourrait être, mais comme un principe posé d'un aménagement qui aurait tout son sens et qui serait intéressant par rapport à la desserte du nord et du sud de ce quartier-là. Le positionnement tel qu'il est mis sur les plans, ce n'est pas un positionnement définitif, c'est pour asseoir le principe de la nécessité et de la pertinence de pouvoir avoir une passerelle sur ce quartier-là pour relier la partie nord.

Comme je n'avais pas pris plein de notes, je n'ai peut-être pas répondu à l'ensemble des questions.

Joëlle LE GUIFFANT

M. Bertier, vous aurez au moins eu le mérite de faire réagir les anciens léhonnais, puisque je suis la troisième ancienne léhonnaise à prendre la parole. Je voudrais simplement vous faire part de ma petite et courte expérience à propos du timing du budget. Je peux vous dire que l'année dernière, cela a été très compliqué d'arriver à ce poste puisque j'ai en charge la culture, les musées et la bibliothèque municipale et d'élaborer des budgets, on était déjà en mars, avril. Cette année, le fait d'élaborer nos budgets au mois de septembre, c'est vrai que ça nous a demandé du travail, mais cela nous a permis maintenant de nous mettre réellement sur les projets. Le budget, c'est derrière nous, maintenant on va le travailler en conseil municipal, mais au niveau des services, c'est un travail qui a été fait. Début octobre, c'était clôt pour nous, c'était acté et à partir du mois d'octobre, on a commencé à travailler sur tous les projets que l'on mène. On n'a pas parlé des projets culturels dans le DOB, mais on en a beaucoup, sur les projets musées : on en a beaucoup, sur la bibliothèque, on a une nouvelle directrice qui est arrivée et ça a été aussi une période de transition. Mais je peux vous dire que travailler sur le budget au mois de septembre, début octobre, pour les services, c'est beaucoup plus facile. Je vous remercie.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Alors moi je voulais revenir sur certains éléments, chacun reconnaîtra les questions qui ont été posées. Sur la question du développement durable, je pense que l'on ne peut pas dire que rien n'a été fait. Peut-être qu'effectivement, les déplacements doux, et moi la première, je les appelle parfois déplacements doux et pas forcément modes actifs de déplacement. Enfin, cela dit, le deuxième nom est peut-être plus représentatif, mais employer le premier terme n'a pas d'objet particulier de ringardiser la politique municipale.

J'aimerais rappeler ici, que tout au long du mandat, a été mis en place toute une signalétique piétonne, ont été mis en place aussi des actions de sensibilisation dans les écoles pour prendre en compte les besoins cyclistes et va être sur cette année 2019, une année toute particulière autour des modes actifs de déplacement avec la mise en place des doubles sens cyclables, qui seront mis en œuvre sur

l'ensemble de la ville avec une harmonisation entre les zones 20 et les zones 30, aussi des zones partagées qui seront étendues.

A cela s'ajoute des travaux d'ampleur sur des voies cyclables, et puis également la mise en place de déplacements pédestres avec l'installation de bancs pour rendre aussi ces déplacements plus agréables.

A côté de cela, il y a également tout ce qui concerne la gestion différenciée et la biodiversité, je crois en fait que l'on ne communique pas assez sur ce que l'on fait, finalement, moi, en vous entendant c'est ce que je me dis et c'est important de le rappeler. C'est important de rappeler la suppression des produits phyto, c'est important aussi de parler de la fauche tardive et de son évolution, de la mise en œuvre d'écopâturage, de la végétalisation du cimetière.

Nous en sommes aussi à notre 4^{ème} édition de Nature en VilleS, où nous travaillons avec la commune de Lanvallay pour mettre en place des projets autour de la nature, pour fleurir la ville, pour avoir un regard différent. Nous participons aussi à la semaine alternative aux pesticides.

Et puis, quand vous dites que je n'ai pas d'écu à côté de moi et bien je me rappelle, je crois que c'était l'hiver dernier, on était allé, avec Brigitte Balay à l'agglomération, pendant une journée, on a participé à une formation, on a répondu à un appel à projets de Dinan Agglomération sur le gaspillage alimentaire, et donc, on était, je dirais, le binôme idéal, l'élue en charge des affaires scolaires et l'élue en charge du développement durable. On a travaillé avec d'autres élus, avec les équipes de techniciens, justement sur la mise en place de l'appel à projets sur le gaspillage alimentaire avec les objectifs que nous avons fixé pour l'année en cours. Il faut aussi rappeler que le projet de cuisine centrale avec du bio et des circuits courts, c'est un projet qui est ancien, qui date déjà du précédent mandat et c'est un projet qui se poursuit.

C'est aussi la mise en place de la grainothèque à la bibliothèque pour continuer à travailler sur le fleurissement de la ville et le fleurissement des pieds de murs. Il y a des choses à faire évoluer, beaucoup de pédagogie en ce qui concerne le regard des citoyens et que les habitants peuvent avoir. Après, sur la circulation, il y a aussi beaucoup de choses qui ont été faites. Je vois au fond de la salle ce soir, des membres du Conseil des Sages, et en particulier, dans un de leur avis qui a été publié en 2017, il y avait toute une préconisation autour de la mise en place de panneaux dynamiques pour indiquer les parkings. Je trouve cela très bien.

Il y a aussi prochainement, la mise en place d'un réseau de bus qui sera gratuit. Il y a eu aussi pendant la semaine de la mobilité en septembre, une sensibilisation des agents de la ville et des habitants sur la question des mobilités. J'ai été un peu désolée de voir que certains élus avaient préféré les animations qui étaient proposées à l'agglo que celles qui étaient menées à la ville de Dinan.

En termes de démocratie participative, il y a de nombreuses consultations qui ont été faites avec les habitants, en particulier sur le quartier des Iles Bretonnes en octobre dernier, avec des budgets qui seront redirigés pour des actions sur les Iles Bretonnes. Il y a eu aussi une consultation que j'ai eu la chance de mener, en juin dernier, avec la création d'aires de jeux dans le centre-ville. C'était un groupe de travail composé de parents et d'enfants, pour pouvoir réfléchir à des emplacements et à des types de jeux que l'on pouvait installer dans le centre-ville. Cette concertation a été complétée à la sortie des écoles Mosaïque et de la Ruche, elle a également été complétée par des questionnaires et toute une animation qui a été faite avec les enfants de l'ALSH, pour pouvoir déterminer des emplacements et des structures.

Il y a de nombreuses réunions qui sont faites avec les habitants et il y a aussi de nombreux projets qui sont conduits au niveau des initiatives des habitants, on en est aujourd'hui à notre deuxième café seniors.

Alors, le groupe de travail développement durable, et ce sera ma conclusion, quand il s'est réuni, ça peut avoir un caractère un peu confidentiel, mais je crois que nous avons tout simplement pris la continuité de l'existant. Nous avons associé le groupe de travail « développement durable » qui est un groupe de travail naissant de la ville de Dinan et puis, les élus de « Léhon cité durable » qui étaient déjà extrêmement mobilisés. Par contre, moi, je suis partie de cette réunion avec beaucoup de peine, beaucoup de peine pour mon collègue, Thierry Bigot, qui est un élu formidable sur la question du développement durable et qui a vraiment très mal vécu cette réunion. Je suis aussi partie très peinée

pour le service, pour Adeline Genevée et Elsa Velly qui travaillent avec cœur sur cette mission. Effectivement, le terme qui a été employé et bien c'est scandaleux. C'est scandaleux ce que j'ai vécu dans cette réunion, sur le comportement de la minorité qui s'est servie de cette réunion citoyenne, de cette réunion de lancement qui avait pour but que les citoyens puissent donner leurs avis et j'ai assisté à une réunion où le débat a été politisé. Je dois dire que je suis sortie de cette réunion avec une certaine amertume, en me disant qu'il y a effectivement beaucoup de difficultés à mobiliser les habitants, que c'est compliqué et qu'effectivement cela se fait pas à pas, mais ce n'est pas en politisant le débat de la manière dont cela a été fait ce soir-là, que l'on avancera.

Olivier BOBIGEAT

Merci M. le Maire. Il y a eu quelques questions de posées sur le DOB, j'aimerais bien y répondre. Je vous rassure, je suis moins expansif que certains ici, mais j'ai gardé de l'enthousiasme et du plaisir à travailler aux finances.

Plusieurs questions, d'abord le calendrier. Le calendrier a été choisi, pas pour des volontés politiques, c'est moi qui engendrait cette réflexion avec la Directrice des finances, nous l'avons soumise à M. le Maire et nous l'avons vendu à M. le Maire, parce que c'est quelque chose que l'on pense efficace pour le réalisé de la ville. On l'a fait d'une manière concertée, puisqu'on peut concerter avec la population, mais surtout aussi avec les gens qui travaillent autour de soi, c'est important. Nous avons d'abord réuni le service des finances, on leur a posé la question pour savoir si c'était faisable. Quels problèmes cela pourrait engendrer et comment on pouvait les résoudre. Le service des finances a accepté l'idée du calendrier avancé, a trouvé que ça avait quand même des avantages et notamment celui pour eux, d'être libres di budget avant les fêtes de Noël. Alors Noël n'est pas fêté par tout le monde, vous allez dire que j'ai des références bourgeoises et chrétiennes, mais il y a quand même une période de fêtes qui est quand même importante pour tout le personnel. C'est aspect-là était non négligeable. Ensuite, on l'a soumis aux différents services pour voir qu'est-ce qu'ils pouvaient avoir comme ressentis à ce niveau-là. Effectivement, ça a été à l'unanimité, les services nous ont dit que c'est quelque chose qui nous permettra de travailler dès janvier avec un budget qui est prévu pour l'année et qui serait plus confortable pour nous et qui permettrait d'avoir un taux de réalisation supérieur. On l'a soumis après bien sûr après aux adjoints et là aussi, cela a été accepté par tout le monde. Donc ce n'est pas une volonté autocratique de M. le Maire, c'est venu du service des finances et c'est parce que c'est pragmatique et efficace qu'on l'a adopté. Cela venait du service des finances alors c'est à eux que cela causait le plus de soucis, puisque cette année, il y a eu 2 budgets de faits au service des finances. Vous vous rendez compte de l'effort qui a été fait ? Parce qu'on pensait que c'était mieux pour tout le monde, c'est important, cela veut dire quelque chose. Donc le calendrier a été changé pour cela.

Bien sûr la loi de finances est projetée, elle n'est pas encore finie, elle n'est pas encore votée, mais de toute façon, l'an dernier la DGF nous a été notifiée à la fin mars. Quand on vote début mars, on n'a de toute façon par encore la notification.

Pour revenir sur les chiffres que j'ai avancé, ce sont les chiffres du début du DOB, ce sont les chiffres qui nous sont fournis par l'administration dans le projet de loi de finances. Je ne vais pas les changer. Ils sont fournis par l'administration, donc ce sont les chiffres à prendre en considération pour le bâti. Nous sommes obligés de prendre cela. Maintenant, quand vous nous dites, parce que vous avez quand même un éclairage très partisan des chiffres M. Bertier, quand vous nous dites que les tarifs augmentent de 1,6%, oui, parce que l'inflation est prévue sur 1,6%. Ce n'est donc pas une augmentation à euros constants. Les tarifs du château ont augmenté terriblement, effectivement ils ont augmenté un petit peu parce que la prestation n'est plus du tout la même. Il faut quand même regarder un petit peu les choses avec un œil objectif.

Bruno BERTIER

C'est une autre lecture.

Olivier BOBIGEAT

Oui, c'est une autre lecture, tout à fait. Mais je vois bien laquelle, effectivement, on en a tous les deux. Merci.

Michel FORGET

Je voudrais juste répondre à Anne-Sophie Guillemot, parce que je trouve que l'accusation est grave.

Didier LECHIEN (Maire)

Je tiens juste à préciser que l'accusation est grave, mais ce sont aussi les remontés des participants et des habitants et des syndicats du personnel.

Michel FORGET

Oui, mais je vais m'expliquer, je n'étais pas le seul, mais je ne vais pas me défausser. Je voudrais simplement rappeler ici que, dès le début de l'année, lors de la Commune nouvelle, il y avait eu un groupe de travail créé au détriment, ou pour remplacer le groupe « Agenda 21 » et puis les commissions « Léhon, cité durable ». On craignait déjà qu'il y ait une perte et donc, première réunion, simplement en juillet, animée par Anne-Sophie Guillemot, j'étais le seul présent. Là, on a eu effectivement une présentation d'un certain nombre de choses, qui ont été représentées l'autre jour et aussi l'idée de faire appel aux citoyens pour relancer les commissions. Lors de cette commission, moi, j'ai dit et je le maintiens que cela me paraissait prématuré et que d'une part, il faudrait peut-être refaire une évaluation de l'agenda 21, c'est normalement comme cela que ça se passe. Deuxième chose, cela paraissait rapide comme cela de relancer des citoyens qui n'ont plus entendu parler de la chose depuis 2014 et que ce serait bien que le maire et le conseil municipal reprennent acte d'un certain nombre de choses et relancent l'agenda 21 d'une manière tout à fait officielle.

Il n'y a eu qu'une seule réunion de ce groupe de travail « développement durable ». Je voudrais rappeler ici, que la réunion de l'autre jour, à laquelle je me suis rendu, on l'a appris dans la presse, les membres du groupe « développement durable » n'étaient même pas informés par mail de cette réunion. Je me suis posé la question d'ailleurs, d'y aller ou pas.

Je fais un parallèle, la réunion quartier de la gare, je fais partie du comité de pilotage, dès lors qu'il y a des débats en comité de pilotage et que l'on peut dire ce que l'on a à dire. Ceux qui étaient présents pourront le confirmer, j'ai même défendu, lors de la réunion de l'aménagement de la gare, un certain nombre d'options, en règle générale, ce n'est pas ma façon de faire que de faire part de division en réunion citoyenne. Mais là, dès lors que nous ne sommes absolument pas associés, je vois bien que vous voulez mener cela de votre côté, en direct avec les citoyens, c'est de votre responsabilité, mais ne vous étonnez pas que des élus, dont je fais partie, se sentent exclus de la concertation. Si on avait eu des réunions en amont de cette réunion comité citoyens, surtout qu'à la réunion de juillet, on n'était que 2, j'étais même tout seul plus Anne-Sophie Guillemot. Je pense que la teneur de cette réunion et moi ce que j'ai pu dire, j'ai dit un certain nombre de choses après publiquement, les services étant présents et je m'étais déjà exprimé plusieurs fois, ce n'était pas une nouveauté.

Je pense que si vous voulez faire cela dans votre coin, en mettant les élus de côté et en vous adressant directement aux citoyens, d'accord, mais dites-le.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Effectivement en janvier 2018, je suis devenue conseillère déléguée en charge du développement durable. J'ai rencontrés très rapidement les élus de « Léhon, cité durable », on s'est rencontrés en janvier. Je les ai rencontrés régulièrement, parce qu'il y a le comité de suivi du marché, il y a un certain nombre de choses, donc on n'aurait pas pu faire les cinq ans du marché et d'autres choses si on avait rien fait avant le mois de juillet.

La décision que j'ai prise, qui me semblait être la meilleure décision et qui a été validée par M. le Maire, c'est pour des raisons pratiques de méthodologie, en fait nous n'avons pas la même méthodologie donc on se dispute sur des sujets de méthodologie. Moi, mon idée était de faire un document unique de l'agenda 21 de la commune de Dinan avec la PAED de la commune de Léhon, voilà. C'est un travail

long, c'est un travail de six mois, on s'est réunis en juillet, une fois que ce document unique a été constitué. Parce qu'il ne s'agissait pas en faisant ce document unique de décider de fusionner les fiches n'importe comment, puisque les deux documents avaient été travaillés dans le cadre de concertation citoyenne, mais ça, je crois que ça n'est pas entendu.

Au mois de juillet effectivement, on était deux, M. Forget et moi-même à cette réunion. Les élus de Léhon étaient excusés parce que c'était le moment du déplacement à Abstatt. Mais surtout, je tiens à rappeler que dans le groupe de travail « développement durable », il y a plus de membres de la minorité que de la majorité. Je pense Michel qu'il faut voir dans tes rangs et de ta rangée pour la présence...

Michel FORGET

Il n'y a pas de chef chez nous et personne n'est caporalisé. Moi, je parle en mon nom !

Anne-Sophie GUILLEMOT

Je t'ai écouté Michel, j'aimerais bien terminer.

Pour terminer, nous avons ensemble, validé la méthodologie et il était question que les habitants soient réunis une première fois tous seuls, effectivement, sans les autres élus, pour mettre en place les commissions thématiques. C'est la méthodologie qui a été présentée, mais comme à chaque fois, j'ai le droit à un discours concernant la nullité de ce que l'on peut faire sur la politique développement durable et que c'est toujours le même discours, et bien, moi, les messages que je voulais passer, même dans un groupe où nous n'étions que deux, n'ont pas été entendus.

Pour terminer, j'aimerais aussi ajouter le mépris, qu'il y a pu avoir dans la réunion avec les habitants en off, me concernant, puisque du coup, il a été tenu des propos sur le fait que M. le Maire et la majorité municipale ne portaient pas d'intérêt au développement durable, parce que c'était une conseillère déléguée qui avait été nommée et non une adjointe.

Michel FORGET

Je voudrais répondre...

Didier LECHIEN (Maire)

Stop !

Michel FORGET

M. le Maire, non, non ...

Didier LECHIEN (Maire)

Non, stop. On va, raison garder, il est 23h10, on va avancer. Chacun a pu s'exprimer, il y a une dernière prise de parole, j'ai dit que c'était une dernière prise de parole de Didier Déru. Je répondrai ensuite et nous en terminerons là et nous avancerons dans l'ordre du jour.

Didier DERU

C'est une prise de parole très rapide M. Le Maire.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci.

Didier DERU

J'avais quatre points. Je voulais remercier Jacques Touminet et Matthieu Jouneau de m'avoir répondu, mais j'attends toujours mes réponses sur l'AC/PC de la part de M. Bobigeat ainsi que sur le personnel sur le renforcement éventuel sur la Commune nouvelle et ainsi que sur le recrutement du chargé de financements externes. Merci.

Olivier BOBIGEAT

Sur le rempart, je vais laisser Cécile qui est plus performante que moi. Sur le chargé de financements externes, Mme Beasse a commencé au mois de septembre, elle commence à être efficace. Pour la Police municipale, il y avait deux recrutements en cours, un qui a déjà été fait et le deuxième qui n'a pas abouti et qui devrait être fait dès que l'on trouve le personnel qui convient.

Didier DERU

Le sens de ma question est que l'on avait effectivement décidé de renforcer, on parlait de très bas, mais est-ce qu'à la lumière de l'expérience que l'on a de la Commune nouvelle, est-ce qu'il va falloir renforcer ?

Didier LECHIEN (Maire)

Je vous rappelle comment nous procédons. Nous présentons chaque année un bilan de la sécurité sur la ville de Dinan. A la lumière de ce bilan, nous prenons des dispositions qui visent à renforcer, par exemple la Police municipale ou à revoir son fonctionnement, ce que nous avons fait lors du dernier plan de sécurité, qui vous a été présenté au mois de juin dernier. Sur la base de ce bilan, nous avons donc créé deux postes. Aujourd'hui, un poste est pourvu et un deuxième poste reste à pourvoir. Je confirme en effet ce qu'on dit les uns et les autres, c'est qu'aujourd'hui, il y a une extension des missions de notre Police municipale, dont nous avons aussi élargi les horaires. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, ils travaillent jusque 20h00, nous avons une équipe qui est présente jusque 20h00 et que clairement les missions de notre Police Municipale évoluent, tout simplement parce que, dès lors que nous sommes passés en zone Gendarmerie, la Gendarmerie n'intervient pas comme la Police nationale, donc aujourd'hui, les missions de notre Police municipale ont clairement évolué. On va déjà faire un premier bilan de ce renforcement de la Police municipale qui a porté sur deux axes : à la fois l'augmentation des effectifs, puis l'augmentation des tranches horaires avec un travail par équipe. Nous ferons le bilan et si besoin, et bien, au mois de juin, nous créerons, ou nous ne créerons pas des postes supplémentaires de Police municipale. Je suis attentif, je dirais à la sécurité de nos concitoyens. Je vous rappelle que nous avons pris d'autres dispositions, nous en ferons le bilan le moment venu. C'est bon ? Très bien. Merci.

Rapidement quelques mots de conclusion sur ce débat, beaucoup de choses ont été dites, le débat a été passionné et passionnel. Pour avoir entendu certaines choses, je me dis que certains doivent faire preuve de mauvaise vue ou de mauvaise foi. Dans un cas, cela se corrige, dans un autre, cela se combat. Je vais reprendre un certain nombre de points. Sur le calendrier, un certain nombre de choses ont été précisées, je crois qu'en effet, cela nous donne une visibilité sur la mise en œuvre du budget tout au long de l'année 2019. C'est très simple, un jour, on nous reproche d'avoir des taux de réalisation qui ne sont pas suffisants, le lendemain, on nous reproche de voter trop tôt le budget, bref, ce n'est jamais bien de toute façon, c'est comme cela, c'est sans doute le rôle des oppositions que de faire cela. Je crois que l'on a besoin aussi, je dirais, de cohérence dans les positions et dans les discours et d'être constructifs. Clairement aujourd'hui, cela permet à nos services d'avoir une visibilité pour toute l'année à venir. Je veux bien que l'on n'ait pas aujourd'hui, la notification du montant des dotations globales de notre fonctionnement, mais lorsque nous votons le budget au mois de février ou au mois de mars comme nous le faisons précédemment, nous n'avions pas notifié davantage le montant des dotations globales de fonctionnement, souvent il arrivait au mois de mai et même cette année, il est arrivé au mois de septembre et nous avons en notification du produit fiscal au mois d'octobre, donc c'est sur ces bases-là, de l'année suivante, donc c'est sur ces bases-là que nous construisons le budget. Donc, aujourd'hui, au contraire, cela permettra aux services de la Commune nouvelle d'être davantage efficaces dans la mise en œuvre de l'ambition qui est la nôtre. Nous ne sommes pas les seuls à procéder ainsi, aujourd'hui, de plus en plus de collectivités, en particulier des villes votent leur budget au mois de décembre, je pourrais citer : Cabourg, Le Mans, Toulouse, Ploufragan, je pourrais citer aussi, M. Bertier, je sais que vous avez beaucoup d'amitié pour ce département, le département de la Mayenne qui vote son budget au mois de décembre. Je dirais, moi, au contraire, que j'y vois un progrès dans la procédure budgétaire de la Commune nouvelle de Dinan.

Sur la gare, Odile Giresse a rappelé plusieurs choses sur la gare, mais je ne peux pas laisser dire n'importe quoi. Alors, j'ai de plus en plus de mal à comprendre, permettez-moi de vous le dire. Parce que vous êtes représentés dans les comités de pilotage, vous avez participé aux ateliers participatifs. Le projet gare, il y a eu un vote en conseil municipal, à l'unanimité, sur l'étude de programmation qui a été présentée. Vous avez travaillé dans le cadre du comité de pilotage et des ateliers participatifs, sur le projet tel qu'il a été présenté aux habitants lors de la réunion publique. Donc aujourd'hui, moi je ne sais plus qu'elle est la position. Est-ce que finalement, ce sur quoi vous avez travaillé, les orientations que vous avez portées, finalement ne sont plus bonnes ? Ou au contraire, il faut les entendre, les écouter et les travailler ? C'est quand même compliqué à suivre tout cela, l'inconstance est devenue le maître mot des dispositions ou des comportements présents. Sur le quartier gare, j'ai entendu des choses totalement inexactes, complètement fausses. Il y a eu un projet d'1,3 millions, c'était en effet, le projet initial qui était porté par la SEM Dinan Expansion. Sur ces 1,3 millions, il y avait 600 000 € pour les giratoires du quartier de l'Europe, 400 000€ pour la gare routière. Dans ces 400 000 €, il y avait les travaux de voirie, d'assainissement, d'eau potable, de remblais et 300 000 € pour la rue Deroyer. 300 000€ qui n'ont pas été engagés puisqu'il ne vous aura pas échappé que les travaux de la rue Deroyer n'ont pas été faits par la SEM Dinan Expansion. Donc, ce dont nous parlons, ce sont les 400 000 €. Sur ces 400 000 €, comme je vous dis, il y a des travaux de voirie, d'assainissement, d'eau potable, de remblais. Si nous validons le projet, tel qu'il nous a été présenté, lors de la réunion publique, il sera présenté au prochain conseil municipal, tel qu'il a été travaillé par le comité de pilotage, tel qu'il a été voulu par les ateliers participatifs. Alors moi, je veux bien que la démocratie participative, c'est bien quand cela vous arrange et quand vous êtes d'accord avec. Donc ce sont de 400 000 € dont nous parlons et ce dont il est question, c'est seulement le réaménagement de la couche de surface. Quel que soit le projet que nous aurions pu mener sur le quartier de la gare, peut-être que certains d'entre vous ne se souviennent plus de la configuration des lieux à l'époque, il eut fallu de toute façon remblayer le dénivelé qui existait, puisque là le parking, tel qu'il existait était en contrebas par rapport à la rue Deroyer. Donc de toute façon, il fallait faire ces travaux de réseaux, de remblais, d'assainissement et de voirie. Voilà, aujourd'hui, ils sont faits. Si nous retenons le projet qui nous a été présenté et bien, nous n'aurons plus qu'à intervenir sur la surface.

La gare routière, la gare scolaire, puisque la gare routière en elle-même, reste là où elle est. Je vous rappelle que dans le plan de déplacement de Dinan Agglomération, dans les priorités, il y a pour projet de faire des pôles gare que ce soit à Dinan, à Plancoët ou à Caulnes, des pôles d'échanges multimodaux. Autrement dit, les cars de ligne par exemple, continueront à venir sur la gare routière. Ce dont nous parlons, c'est de la gare scolaire et en effet, aujourd'hui, la question que nous nous posons, c'est de rapprocher la gare scolaire des établissements scolaires et en particulier du plus important établissement scolaire qui est le lycée de la Fontaine des Eaux. Puisque 60% des cars scolaires qui arrivent aujourd'hui sur le quartier de la gare, 60% des enfants qui utilisent ces cars sont scolarisés au lycée de la Fontaine des Eaux. Donc, on va essayer de rationaliser tout cela, avec le Conseil Régional de Bretagne qui nous accompagne sur ce projet en important la gare scolaire et uniquement la gare scolaire au plus près de la Fontaine des Eaux et de renforcer la gare routière de lignes sur la gare proprement dit, tout en réussissant ce sur quoi nous avons collectivement voté à l'unanimité. Je vous le rappelle, mais c'est vrai que les échéances approchant, on n'est plus à une incohérence près. Ce que nous avons validé, c'est de travailler sur la liaison entre le quartier de l'Europe d'un côté et le centre-ville de l'autre, en disant que la gare était véritablement l'axe stratégique qui assurait la liaison entre le quartier de l'Europe et le centre-ville et qu'il était important de porter une ambition sur ce quartier. Nous avons bien évidemment, une vision globale du quartier de la gare, là aussi, je vous renvoie à l'étude de programmation, puisque je crois que quelqu'un a parlé de 5 millions, 5 millions : c'est le projet dans sa globalité. C'est-à-dire, à la fois : le parvis, le mail, rue Deroyer, les aménagements de parking du nord et la restructuration autour du stade Maurice Benoist. Je ne sais pas aujourd'hui ce qu'il y aura sur le terrain annexe du stade, piscine ou pas piscine, il y a aussi la possibilité d'accueillir le cinéma. Je vous rappelle que dans l'étude de programmation, nous avons ciblé ce terrain pour accueillir des infrastructures sportives ou culturelles. C'est écrit noir sur blanc. On ne va pas faire

aujourd'hui les vierges effarouchées en disant : « oh quelle surprise ! », mais non, on l'a voté ! On ne fait que tenir compte des orientations sur lesquelles nous nous sommes prononcés.

Sur le bâtiment gare proprement dit, c'est la même chose. Odile Miel-Giresse a rappelé que le bâtiment était classé au titre des monuments historiques, donc nous sommes contraints par l'aménagement. Le Musée du Rail, je crois que nous avons collectivement validé son maintien à cet endroit et nous le savons, et on peut le dire dix fois, c'est qu'il y a actuellement une négociation entre la SNCF et un partenaire privé sur la destination de l'ancien buffet de la gare. J'ai eu un contact encore récemment avec la SNCF et ces discussions se poursuivent.

Enfin, je dirais que les interrogations, les inquiétudes sur le devenir du train me semblent aujourd'hui assez mal venues. Mme Balay a rappelé tout à l'heure que les collectivités publiques vont engager 62 millions sur la rénovation de la ligne. Hier, en conseil d'agglomération, nous avons validé les conventions de financement sur la partie Dinan-Lamballe. Je n'ai pas l'habitude de faire de la politique nationale dans cette enceinte, j'ai entendu comme vous, les déclarations de la Ministre des transports Elisabeth Borne qui a dit clairement aussi, que la priorité aujourd'hui, ça va être le sauvetage, la sauvegarde et le développement des petites lignes. Nous nous inscrivons dans ces priorités. Aujourd'hui, l'autorité décisionnaire dans ce sujet, c'est notamment la Région Bretagne et la volonté de la Région Bretagne, c'est de maintenir cette ligne. Au début de l'année 2019, vous allez avoir une liaison directe entre Dinan et Rennes.

Voilà la réalité, arrêtons de faire peur aux gens et arrêtons de partir sur des fantasmes qui n'ont pas lieu d'être car on ne participe pas ainsi à porter justement cette ambition collective dont nous sommes tous les uns et les autres tributaires.

Sur l'augmentation des tarifs municipaux, je vous avoue que mes bras m'en sont tombés. Que voulez-vous répondre à cela ? C'est tellement affligent. Cette solidarité avec les plus démunis, c'est au quotidien que la ville de Dinan l'exerce. Moi, on présentera un bilan social très prochainement. J'ai comparé les budgets, tout ce que fait une collectivité sur l'action sociale des différentes villes du département. Je crois que nous n'avons vraiment pas à rougir de ce que nous faisons. Je vous rappelle notamment, par exemple sur la bibliothèque municipale, que nous avons décidé l'année dernière et encore cette année, de la gratuité de la bibliothèque municipale pour les enfants des écoles primaires et élémentaires de Dinan. Je vous rappelle aussi, ce n'est peut-être pas le Maire qui parle mais le Vice-président au transport, que nous avons décidé de la gratuité du réseau de transport de bus. Alors je dirais, arrêtons là-aussi de faire des raccourcis politique, politicards même j'allais dire, qui sans doute ne sont pas dénués d'arrière-pensée, j'en conviens.

Sur le développement durable et sur la démocratie participative, j'ai entendu ce qu'on dit les uns et les autres. Moi, je concède une chose, c'est que sur ces sujets, nous ne communiquons pas suffisamment. Du développement durable, nous en faisons au quotidien. Je vous rappelle que depuis 2014, beaucoup de choses ont été faites, je ne reviendrai pas sur la liste qu'a donné Anne-Sophie Guillemot tout à l'heure. Mais, termes que vous n'aimez peut-être pas « les déplacements doux » où nous parlons de la place du piéton. Je vous rappelle que nous avons rouvert tous les chemins piétonniers sur Dinan, sauf un pour cause d'accident. C'est vrai qu'il faudrait peut-être, M. l'adjoint aux travaux, les faire connaître davantage, car me semble-t-il, cela n'est pas forcément connu de nos collègues. Parce qu'ils le veulent bien, c'est vrai. Le développement durable, je suis désolé, mais ça ne résume pas qu'au vélo. Le développement durable c'est plein d'actions et ces actions, nous les menons.

Sur la transition énergétique, je vous rappelle que nous avons renégocié tous nos contrats d'électricité et de gaz et nous sommes aujourd'hui, en train de doter la ville de véhicules électriques. Quasiment aujourd'hui, tous les véhicules que nous achetons, quand c'est possible, sont des véhicules électriques. Alors on peut, bien sûr, lancer des incantations, on peut prendre des positions, monter sur ses ergots et dire : « ah, vous voyez il manque des commissions ! ». Moi, je suis désolé, je crois que ce qui fait la grandeur de l'action publique, c'est la cohérence, la fidélité à ses convictions et on ne change pas d'avis tous les trois mois. Je vous remercie nous passons à l'affaire suivante.

Didier DERU

Excusez-moi, mais mes remparts ?

Didier LECHIEN (Maire)

A vos remparts M. Déru.

Didier DERU

Cela fait trois fois.

Didier LECHIEN (Maire)

L'AP/CP portait sur le rempart de la rue du Général de Gaulle. L'opération rempart se poursuit, cela va être inscrit mais non pas en AP/CP. Chaque année, on inscrit 150 000 € à 200 000 € sur les remparts.

Didier DERU

On a 240 000 € d'économie l'année prochaine.

Didier LECHIEN (Maire)

Uniquement sur l'entretien des remparts. Les grosses opérations ne sont bien évidemment pas dans les 200 000 €. Je vous rappelle aussi que parallèlement à cela, une partie des remparts n'est pas propriété de la ville. Aujourd'hui, pour des tas de raisons y compris pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas intervenir sur des parties qui ne nous appartiennent pas. Nous avons missionné un cabinet de géomètres experts, nous avons ouvert des échanges, des discussions avec les propriétaires, notamment pour que la ville, à terme et si les propriétaires sont d'accord puisse devenir propriétaire de ces remparts et que l'on puisse engager des travaux de restauration du rempart. En l'état actuel des choses, nous accompagnons les propriétaires, lorsqu'ils le souhaitent pour le montage des dossiers de subventions. Je ne vous cacherai pas la complexité de ce dossier. Il y a de l'argent clairement qui est mis sur le rempart. Vraisemblablement, nous allons rouvrir une autre AP/CP, puisque nous allons sans doute intervenir l'année prochaine sur la partie du rempart, rue du Général de Gaulle, c'est-à-dire celle qui est face à vous lorsque vous êtes sur le viaduc, vous avez toute cette partie du rempart, le jardin avait été dégagé au pied de ce rempart et là, il faut intervenir, essentiellement rejoindre. L'objectif, bien évidemment, c'est de poursuivre l'intervention sur la totalité de la ceinture du rempart de la ville.

Didier DERU

Si je peux me permettre, d'après les documents, on verra cela au budget, mais on doit avoir à peu près 240 000 € d'économie, capital plus intérêts sur la dette. Je me promène assez souvent, comme vous, à Dinan, il y a des coins qui m'inquiètent énormément. Si on continue comme ça, on va encore se réveiller un matin avec une catastrophe.

Didier LECHIEN (Maire)

Oui, je suis d'accord, mais ils sont tout à fait identifiés, puisqu'il y a un cabinet d'architectes du patrimoine qui a fait un diagnostic sur la totalité du rempart. Je pense que ce serait intéressant, Cécile, qu'il soit présenté en conseil municipal. On a aujourd'hui, une idée précise de l'état de la totalité de la ceinture du rempart. Les parties les plus malades ne sont pas toujours les parties publiques, malheureusement. Merci. Il n'y a pas de vote.

Affaire n°4

FINANCES - SECURITE - Système de vidéo-protection, déploiement et mise aux normes : demande de subvention DETR

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Par délibération du 14 février 2017, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à équiper certains secteurs de la ville de caméras de vidéo-protection (déploiement et mise aux normes).

Le marché prévoit notamment deux tranches :

Tranche ferme :

- Intramuros (rue du petit pain et rue de la cordonnerie)
- Parking extérieur hôtel de Ville,
- Parking Hôtel de Ville (mise aux normes) ;

Tranche optionnelle :

- Parking Duguesclin ;
- Maison des associations (ajout caméra et remise aux normes) ;
- Parking du Centre historique ;
- Parking Jean Monnet (relais vers PM et parkings)

Une subvention de 28 764 € a déjà été accordée par l'Etat, le 23 juillet 2018, au titre du Fonds interministériel de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

Les travaux devraient démarrer au cours du premier semestre 2019 pour une durée de quatre mois.

Le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous porte sur les dépenses d'investissement :

Dépenses en €		Ressources en €		
Investissement en HT				
Tranche ferme	159 079€	Etat (FIPDR) DETR	28 764€ 99 532€	12% 40%
Tranche optionnelle	89 750€	Autofinancement	120 533€	48%
Total	248 829€	Total	248 829€	100%

Ainsi, considérant ces éléments, il vous est proposé de :

1. Valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus ;
2. Demander à bénéficier de l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2019 (DETR) ;
3. Autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des co-financeurs.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 39 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE** (M. PASINO, M. BRAULT, M. FORGET et Mme MISSIR) **et 4 ABSTENTIONS** (Mme BRIEC-LAME, M. SEGARD, M. BERTIER, Mme LAISNE) ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? 4. Des abstentions ? 4. Merci.

Affaire n°5

OBJET – FINANCES – Demande de garantie d'emprunt de l'association COALLIA pour le nouveau prêt réaménagé – EHPAD sis 16 rue de Léhon à DINAN

Rapporteur : M. BOBIGEAT

ACCUEIL ET FORMATION ASSOCIATION DITE COALLIA, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la COMMUNE DE DINAN, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagé.

La ligne de prêt concernée est le contrat n° 1146620 souscrit auprès de la CDC dont le montant initial était de 1 627 115.51€ garanti à hauteur d'une quotité de 50%.

Le capital restant dû garanti en 2018 s'élève à 845 795.53€.

Par avenant n° 77677, les amortissements du 01/09/2018 au 01/06/2020 sont reportés. De ce fait, pour ces années, l'échéance s'élève à 4 093.44€ correspondant aux intérêts. La durée résiduelle devient 13 ans au lieu de 11 ans.

L'assemblée délibérante,

VU les articles L 2252-1 à 2252-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous ;

VU la modification des caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Développement du 13 novembre 2018 ;

VU le rapport présenté par Monsieur BOBIGEAT ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagé, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des

intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/06/2018 est de 0,75%.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 5 :

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à intervenir à l'avenant de prêt signé entre l'association COALLIA et la Caisse des dépôts et consignations.

Olivier Bobigeat présente les affaires 5 et 6 en même temps.

Affaire n°6

OBJET – FINANCES - Demande de garantie d'emprunt de l'association COALLIA pour le nouveau prêt réaménagé – MAS chant d'Eole à LEHON

Rapporteur : M. BOBIGEAT

ACCUEIL ET FORMATION ASSOCIATION DITE COALLIA, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la COMMUNE DE LEHON, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée.

La ligne de prêt concernée est le contrat n° 1125357 souscrit auprès de la CDC dont le montant initial était de 271 709€ garanti à hauteur d'une quotité de 100%.

Le capital restant dû garanti en 2018 s'élève à 134 170.08€.

Par avenant n° 77681, les amortissements des années 2019 et 2020 sont reportés. Du fait de ce réaménagement, pour ces années, l'échéance s'élève à 1 811.30€ correspondant aux intérêts. La durée résiduelle devient 8 ans au lieu de 6 ans.

L'assemblée délibérante,

VU les articles L 2252-1 à 2252-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous ;

VU la modification des caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Développement du 13 novembre 2018 ;

VU le rapport présenté par Monsieur BOBIGEAT ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/06/2018 est de 0,75%.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l' Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 5 :

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à intervenir à l'avenant de prêt signé entre l'association COALLIA et la Caisse des dépôts et consignations.

Olivier Bobigeat présente les affaires 5 et 6 en même temps.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ces deux affaires ?

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°7

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – Accord de financement : Commune nouvelle de Dinan, Aucaleuc, Lanvallay, Taden, Trélivan

Rapporteur : Mme MASSART

Conformément aux orientations validées lors de la séance plénière du conseil le 13 octobre 2016, à l'Hôtel de Ville de Dinan, les élus et partenaires locaux sont mobilisés et engagés dans des actions de prévention sur les thématiques suivantes : prévention des conduites addictives, prévention des violences intra familiales, soutien à la parentalité, tranquillité publique.

Selon les problématiques identifiées sur le territoire, différentes actions sont conduites par les professionnels. Le CLSPD contribue à améliorer l'interconnaissance entre les structures, favoriser le travail partenarial, cibler les acteurs et les actions du CLSPD et repérer les problèmes et les exposer.

1. Bilan des travaux des groupes thématiques

	Actions réalisées
Prévention des addictions	Formation en addictologie avec L'ANPAA, action portée par le Club de prévention la Chamaille Novembre 2017/janvier 2018
	Déni autour de l'alcool, action portée par Dinan Agglomération Novembre 2017
	Prévention des addictions, portée par Dinan Agglomération Avril 2018
Prévention des Violences intrafamiliales	Mise à jour du guide d'accès aux droits en ligne sur le site de l'atelier du 5 bis. Une édition papier est remise à chaque partenaire.
	Intervention et présentation des missions des associations de prévention : Centre d'Information Des Droits des Femmes et des Familles : accès aux droits, lutte contre les violences faites aux femmes, emploi et création d'entreprise, vie familiale et parentalité, action de prévention, actions éducatives et citoyenneté.
	Le GUE : la médiation familiale est un outil de soutien à la parentalité, destiné à restaurer la communication entre les membres d'une famille pour les accompagner dans l'élaboration de solutions concrètes et adaptées à leurs besoins.

	Juin 2018
Soutien à la parentalité	Projet école accueillante Ecole Mosaïque Formation commune agents municipaux/enseignants Septembre 2017
	Action de sensibilisation et prévention à destination des enfants et des familles à l'utilisation des nouvelles technologies "GRANDIR AVEC LES ECRANS", organisée par le collectif parentalité (atelier du 5 bis, la Chamaille, Espace dinannais) Mars 2018 - 140 participants
Tranquillité publique	Police de Sécurité du quotidien, mise en place
	Rencontre entre les exploitants de débits de boissons et commerçants dans le centre-ville de Dinan, la gendarmerie, la PM et les élus afin de prévenir les troubles à la tranquillité publique, coordonner les interventions selon les besoins et préparer la saison estivale. Avril 2018
	Enquête auprès des jeunes usagers de la gare : 153 collégiens et lycéens interrogés : 31% "trop de monde", 31% "tout va bien", 8% se sentent en insécurité. Mai 2018
Tranquillité publique	Conférence : "Conduite sénior, restez mobile !", animées par l'association Prévention routière - Lundi 18 juin : sensibilisation au vieillissement des sens 45 participants - Lundi 25 juin : ateliers code de la route 73 participants Taden : 24/09 et 01/10, Aucaleuc : Automne 2018, Trélivan en 2019

2. Accord de financement entre les communes associées au CLSPD

Les dépenses pour l'année 2018 comprennent le poste de coordination et les prestataires de service pour l'action : « Grandir avec les écrans » et « Conduite seniors, restez mobile ! ».

BUDGET REALISE - 2018

Charges en €		Produits en €	
Coordination : 1/4 ETP		Communes associées	2 703
GROUPE SOUTIEN A LA PARENTALITE : Action de sensibilisation et prévention "grandir avec les écrans" - Prestations de services		Commune nouvelle de Dinan	9 537
GROUPE TRANQUILLITE PUBLIQUE Action "Conduite seniors, restez, mobile !" Dinan-Taden-Aucaleuc		hon	0
La participation des villes associées reste inchangée pour l'année 2018 et l'année 2019.			
	Communes associées	nb habitants	hab X 0,28 €
TOTAL	Aucaleuc	12 246,00	TOTAL 253,12
	Lanvallay	3986	1116,08
	Taden	2249	629,72
	Trélivan	2515	704,2
			2703,12

La réunion plénière du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui se réunira en décembre, déterminera les actions qui seront mises en place en 2019.

BUDGET PREVISIONNEL 2019

Charges en €		Produits en €	
Coordination : 1/4 ETP	9 500	Communes associées	2 703
Prestations de services	3000	Dinan-Léhon	8 797
		FIPD - autres financeurs	1000
TOTAL	12 500	TOTAL	12 500

Il vous est ainsi proposé d'autoriser M. le Maire à :

3. Appliquer la répartition des charges financières indiquée pour la coordination et l'animation du CLSPD.

4. Solliciter la participation financière des communes à hauteur de 0.28 €/habitant pour les années 2018 et 2019.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

Christine Massart présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie l'affaire est adoptée.

Affaire n°8

AFFAIRES GENERALES – Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire pour l'année 2019

Rapporteur : M. SACHET

L'article L.3132-26 du code du travail donne compétence au maire pour accorder, par arrêté municipal, aux établissements commerciaux de vente au détail, où le repos a lieu normalement le dimanche, jusqu'à douze dérogations au repos dominical par année civile.

L'arrêté municipal accordant une telle dérogation doit être pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées ainsi que, lorsque le nombre de dimanches demandés est supérieur à cinq, avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre à savoir Dinan Agglomération.

La liste de ces dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

En contrepartie, chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps. Seuls les salariés ayant donné leur accord, par écrit, à leur employeur peuvent travailler le dimanche dans le cadre de ce dispositif. Une entreprise ne peut prendre en considération le refus d'une personne de travailler le dimanche pour refuser de l'embaucher. Le salarié qui refuse de travailler le dimanche ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail. Le refus de travailler le dimanche pour un salarié ne constitue pas une faute ou un motif de licenciement.

Au regard du calendrier 2019 et après consultation des commerçants de la commune nouvelle, les dérogations au repos dominical pour les commerces de détail, au titre de l'année 2019, pourraient être les dimanches suivants :

- 13 janvier
- 30 juin
- 7, 21 et 28 juillet
- 4 et 11 août
- 24 novembre
- 8, 15, 22 et 29 décembre

Suite à la réunion du groupe de travail « commerces » du 20 novembre 2018, il vous est proposé d'émettre un avis favorable, pour l'année 2019, à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, le 13 janvier, le 30 juin, les 7, 21 et 28 juillet, les 4 et 11 août, le 24 novembre et les 8,15, 22 et 29 décembre.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte décide par 41 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR, M. SEGARD, M. BRAULT) **et 2 ABSTENTIONS** (M. de BELLEVUE, M. PASINO) ces dispositions.

Maxime Sachet présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Franck BRAULT

Ce sera plutôt une intervention pour expliquer le choix que nous allons émettre à ce sujet. Pour nous, autoriser le travail le dimanche n'est pas sans conséquence. Si on prend la peine d'exposer les idées toutes faites ou les résultats de sondages racleurs, le juste choix se complique terriblement. La durée légale du travail pour les salariés donne un cadre général qui fixe 6 jours de travail par semaine, 1 jour de repos de 24h et un repos quotidien de 11h minimum. Précisé dans l'intérêt du salarié, le repos hebdomadaire est donné le dimanche.

Le 6 août 2015, avant cela bien sûr, de nombreuses dérogations avaient eu lieu et le 6 août 2015 les dimanches du Maire passent de 5 à 12. Il est intéressant de se questionner sur les enjeux du travail dominical, il y a essentiellement deux ordres : socioculturel et économique. Le dimanche, au risque d'enfoncer une porte ouverte, n'est pas un jour comme les autres, c'est un jour dédié au repos, à la vie de famille et aux loisirs. C'est aussi un jour caractérisé par une grande diversité de pratiques d'activités aux enjeux relationnels multiples. Côté économique, l'enjeu serait celui de la croissance et de l'emploi.

Les aspects économiques ont fait l'objet de nombreuses études et simulations économiques visant à mesurer la résultante entre l'effet de cannibalisme défavorable à l'emploi et un effet d'offres qui serait favorable. De manière générale, elle conclue à un effet négatif sur la productivité, c'est-à-dire une baisse du nombre de clients par heure. Ainsi qu'à un effet neutre ou marginal sur la croissance.

En 2007, un rapport du conseil d'analyses économiques concluait à un effet positif sur l'emploi, de l'ordre de 3 à 5 % lié à l'ouverture dominicale des commerces. Mais le rapport était basé sur des travaux étrangers non contextualisés. Une étude plus récente de 2014, intitulée : « comment relancer l'emploi dans le commerce de détail », concluait à la création de 20 000 emplois dans le commerce de détail avec 10 dimanches travaillés, toujours des données générales. Mais les auteurs précisait qu'ils n'avaient pas tenu compte de l'effet réel de cannibalisme. En Italie, en 2013, une évaluation a été menée sur le même sujet, suite à une libéralisation totale menée par la fédération patronale des petits

commerces, elle aboutissait à un bilan très négatif, 32 000 unités commerciales perdues, 90 000 emplois en moins.

Quant aux aspects sociaux, étonnamment, ceux-là n'ont pas fait l'objet d'autant d'études, études qui auraient pu servir à analyser les conséquences du travail du dimanche sur les salariés. Rien que ce fait, ce moins de nombre d'études, nous amène à nous interroger, moi en tout cas, sur nos certitudes positives à ce sujet.

Le débat, essentiellement nourri par des sondages reste souvent en deçà des réalités vécues alors même qu'il est question de la vie de famille, de femmes, d'hommes et d'enfants. Les enquêtes dites, je cite : « enquêtes emplois du temps », auxquelles nous nous référons pour appréhender la question à l'ordre du jour ont été utilisées dans le cadre d'une revue intitulé : « économie et statistiques », elles ont le mérite d'apporter des informations nouvelles sur l'impact du travail dominical sur les familles. En 2010, à partir de ces enquêtes, les Canadiens ont montré une corrélation négative entre le travail dominical et la vie de famille. Les enquêtes emplois du temps, de même en Australie, ont aussi montré un impact négatif sur les opportunités de vie familiale. Elles ont aussi montré que ces opportunités perdues le dimanche ne pouvaient être rattrapées à un autre moment de la semaine.

Je sais, nous sommes loin de Dinan, mais ces résultats convergent avec les études réalisées par l'INSEE au niveau national en France cette fois-ci, en 2016. Elles montrent ce que la loi avait prévu, le dimanche est bien le jour du partage en famille ou entre amis. Deux enseignements sont à tirer pour nous, le premier : il n'y a pas d'impacts économiques positifs avérés sur l'emploi en général ni véritablement sur la rémunération des salariés subissant un travail de fait atypique, pas seulement le dimanche. Le deuxième, les opportunités de sociabilité perdues le dimanche ne sont pas récupérées.

Qui est concerné par le travail du dimanche ? Deux paramètres rentrent en jeu, la profession et les catégories socioprofessionnelles, auxquelles il faut ajouter le travail à domicile, qui peut être le dimanche ou le travail hors domicile, pour nous, c'est essentiellement le second qui va nous intéresser. Les travailleurs dominicaux, hors domicile, sont essentiellement des policiers, des militaires, des employés du public et ceux des commerces et services, dont beaucoup appartiennent à la sécurité, à la santé, au transport, au commerce : petit ou grande distribution. En dehors des salariés qui doivent assurer une activité continue, seuls les employés des commerces et services sont concernés, ayant une probabilité de travail en moyenne de 1 dimanche sur 5 à 1 dimanche sur 7. Ces salariés sont le plus souvent confrontés à un contexte de travail hebdomadaire atypique, je disais tout à l'heure, par que le dimanche, horaires décalés, le jour ou la nuit, journée courte, semaine fractionnée, journée avec longue coupure, c'est justement cette atypicité qui, en plus, est ponctuée de travail dominical. Les salariés qui subissent cette temporalité, sont aussi ceux qui disposent d'une faible autonomie temporelle de l'organisation de leur travail. Ils n'ont souvent qu'une prévisibilité limitée de leurs horaires de travail. Par ailleurs, ce sont souvent aussi, les moins qualifiés. Ceux, les plus exposés aux risques du chômage, cela questionne donc ceux qui souhaiteraient peut-être ne pas travailler le dimanche.

L'enquête montre une perte nette en matière de sociabilité perdue le dimanche entre parents, enfants et amis, ceci malgré les repos compensatoires obligatoires qui n'offrent jamais les mêmes espaces temporels propices aux échanges qui construisent justement la vie sociale et familiale.

Quels sont par ailleurs, les effets à long terme ? Pas de réponse pour l'instant. Les enseignements que l'on peut tirer de ces analyses d'enquêtes nous amènent donc à penser que si le travail dominical présente bien un intérêt, ce n'est pas celui des salariés évoqués, probablement.

Il n'est pas question de transposer ces analyses à toutes les situations salariales dans tous les secteurs du commerce, mais pour ce qui nous concerne ce soir, nous pensons que l'autorisation du travail dominical n'est pas une solution. Il arrive que la liberté libère, il arrive que la liberté fasse hésiter et parfois qu'elle opprime. Dans ce cas précis, les contraintes de la loi protègent les plus faibles, aussi voterons nous contre cette autorisation.

Didier LECHIEN (Maire)

J'ai une petite question, votre texte est écrit ? Est-ce que vous pourriez le communiquer au secrétariat, c'est pour le procès-verbal. Merci.

Dominique ORHANT

Bonsoir. Je souhaitais répondre à cela, parce qu'effectivement, je représente les commerçants et c'est un débat vieux comme le monde d'ouvrir tous les dimanches, j'en fais partie. Le commerce aujourd'hui, on connaît ses difficultés, on en parle et on ne prend pas souvent de décisions. La décision d'ouvrir les dimanches n'est pas une décision facile à prendre pour tout le monde, pas une décision facile à prendre pour le commerçant. On ne va parler que de Dinan, je ne vais commencer à parler de notre région, de la France et puis du monde entier. Aujourd'hui, le commerce dinannais, c'est 400 commerces et services, environ 200 commerces sont concernés par cette ouverture le dimanche, l'alimentaire et tout ce qui est lié au tourisme et puis d'autres activités. Sur les 200, beaucoup sont intéressés pour ouvrir surtout sur la période de Noël. Si on ouvre sur la période de Noël, ce n'est pas simplement le plaisir de travailler le dimanche, c'est surtout en termes de viabilité économique. Beaucoup de commerçants sont seuls, ces périodes-là sont économiquement importantes pour elles et mettent en péril leur activité si elles ne sont pas ouvertes. C'est aussi simple que ça. S'ils ne profitent pas du passage des clients, parce que là aussi, il y a une vraie demande de nos concitoyens, des dinannais et aussi de beaucoup de personnes qui visitent Dinan, cela s'appelle des touristes qui ont vraiment besoin d'avoir nos commerces ouverts. C'est le cas surtout au mois de décembre, mais c'est aussi le cas sur l'été où là, vraiment, les touristes étrangers ne comprennent généralement pas pourquoi on est fermés.

Je ne mets pas du tout en cause le travail et la socialisation que l'on peut avoir vis-à-vis de ça, mais c'est souvent un vrai besoin économique d'ouvrir ces dimanches-là.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci Dominique pour ces propos.

Franck BRAULT

Si je peux répondre brièvement sans rentrer dans une polémique? J'ai juste précisé dans mon propos qu'il n'était pas question de transposer un certain nombre de ces analyses à l'ensemble de tous les commerces et de tous les salariés.

Charles PASINO

Je serai bref. Je voulais répondre à Dominique, mais en fait, tu as répondu, il y a 2 genres de commerces, ceux, dont a parlé, je ne sais pas comment tu t'appelles ?

Franck BRAULT

Franck.

Charles PASINO

Franck, je ne connaissais pas. Donc, ceux dont parlait Franck, n'est pas du tout le petit commerce, c'est vraiment les grandes surfaces, les grands magasins, les « trucs » qui écrasent, non seulement le petit commerce de proximité mais qui écrasent aussi leurs employés, c'est tout. Il ne faut pas rêver, une caissière ne peut pas dire : « non, je ne viendrai pas dimanche ». Chez Auchan, ça ne marche pas comme ça.

Maxime SACHET

Je serai bref également, merci M. le Maire. Pour avoir échangé avec les commerçants, comme l'a dit Dominique Orhant, petits commerces de centre-ville ou même grandes surfaces, oui, il y a des enjeux sur l'ouverture du dimanche, et non, ce n'est pas un plaisir pour eux d'ouvrir. Ces demandes d'ouverture des dimanches viennent des commerçants directement. Je pense qu'il faut savoir

entendre le pragmatisme des commerçants qui prennent les décisions nécessaires à la pérennisation de leurs commerces tout simplement. Ouvrent, ceux qui en ont besoin et les autres, en effet, s'ils le peuvent s'en passent. Oui, c'est important en effet. Merci.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci. Je vous rappelle que la délibération que nous prenons s'applique pour l'ensemble du territoire de la Commune nouvelle. On ne peut pas distinguer entre commerce de proximité et grande surface, donc cela relativise un petit peu les positions que l'on a pu entendre.

Est-ce qu'il y a des oppositions sur cette affaire ? 4. Des abstentions ? 2. Je vous remercie.

Affaire n°9

AFFAIRES GENERALES – Classement dans le domaine public - Transfert amiable de propriété - impasse Charles Beslay et rue Roger Vercel

Rapporteur : M. TOUMINET

Par délibérations du 27 juin et du 12 décembre 2003, le conseil municipal avait, à la demande des riverains propriétaires, classé l'impasse Charles Beslay et la rue Roger Vercel dans le domaine public communal après enquêtes publiques.

Voies	Références cadastrales	Propriétaire	Linéaire
Impasse Charles Beslay	AK 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 478	Riverains de la voie	55 m
Rue Roger Vercel	AO 700	Association syndicale du lotissement domaine Eugénie	300 m

Ces voies, ouvertes à la circulation publique, n'avaient cependant pas fait l'objet d'un transfert amiable de propriété entre la ville et les propriétaires privées permettant de les intégrer dans la voirie communale. En vue de la rédaction de l'acte notarié formalisant ce transfert de propriété, l'étude Le Voyer/ Villin sollicite une délibération autorisant ce transfert.

Il vous est proposé :

- 1) D'accepter le transfert amiable de propriété de l'impasse Charles Beslay et de la rue Roger Vercel au profit de la ville de Dinan
- 2) D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la ville.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

Jacques Touminet présente l'affaire.

Stéphanie MEAL

Y-a-t-il des demandes de parole concernant cette affaire ? Non.

Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°10

VOIRIE - AMENAGEMENT DE LA RD n°166 – Route de Dinard / Rue Lécuyer

Rapporteur : M. HELLIO

Le secteur compris entre le pont Lécuyer, la rue du Clos du Hêtre, la route de Dinard et la rue Lécuyer ne donne pas satisfaction au regard des problématiques de déplacements cyclistes ou piétons, de stationnement et de prévention routière. Un aménagement de voirie est donc nécessaire.

Il consistera à redéfinir la route de Dinard et la rue Lécuyer avec une meilleure délimitation du stationnement, la création de 2 bandes cyclables de 1m50 et la sécurisation des piétons par la création de 2 passages piétons surélevés. Ces aménagements s'inscriront dans une zone 30.

De plus, le trottoir sous le pont SNCF (pont Lécuyer) sera agrandi dans le sens centre-ville de Dinan vers Taden, afin de sécuriser le passage des piétons. Le trottoir actuel étant très étroit (environ 1m), il est souhaitable de le passer à 1,40 m. En conséquence, la chaussée actuelle passera de 5,90 m à 5,50 m.

Le croisement sous le pont entre deux véhicules de fort gabarit ne sera plus envisageable. Cela obligera à créer une déviation pour les poids lourds venant du centre-ville de Dinan. Ils seront dirigés vers le Boulevard de Lugo pour rejoindre la Route de Dinard.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public départemental. Cette convention sera rédigée sur la base d'un dossier complet : le plan définitif avec les signalisations verticales et horizontales ainsi que les coupes, la note descriptive des travaux, la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le maire à signer tout document lié à ce projet.

Le coût des travaux est estimé à 176 000,00 € TTC. La réalisation est prévue à partir du mois de décembre 2018.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à approuver les travaux d'aménagement et à signer tout document administratif lié à ce projet.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

Yannick Hellio présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Michel FORGET

Je me réjouis qu'il y ait un aménagement autour de ce square et puis surtout de résorber tout ce stationnement vraiment anarchique qui est dans ce coin-là. Sur les aménagements, moi, je pense que l'on peut parler d'aménagements cyclables. Effectivement, il y aura une bande cyclable tout autour. Juste, je refais ici une observation que j'ai faite en commission, c'est sur la question de la continuité

des itinéraires si possible cyclable. Donc, pour effectivement les circulations à vélo en particulier, la question des piétons a été en particulier avec l'élargissement du trottoir et du repositionnement du passage piétons et c'est très bien.

On arrive dans un rond-point, c'est toujours compliqué surtout que là, il n'y a pas de continuité, on va arriver sur une bande cyclable. Est-ce que l'on va vers la rue du Clos du Hêtre, tout droit ? Là, il y aura peut-être des aménagements à faire.

Surtout, je voudrais apporter une information, que vous avez peut-être et sans doute, je l'espère. La commune de Taden va faire des aménagements cyclables du rond-point de Dombriand qui connectent avec la voie verte jusqu'à l'entrée de Dinan à hauteur de la route des Quatre Moulins qui descend vers l'Auberge de jeunesse et donc, il faudra bien évidemment connecter cette zone du square à cet aménagement cyclable qui arrivera de Dombriand et de la voie verte et ça, c'est quand même une bonne nouvelle.

Après, la question c'est, puisqu'il va y avoir un plan, tant mieux, c'est d'arriver dans ce rond-point ou peut-être trouver des dérivations par les petites rues, je n'en sais rien. Mais, c'est vrai que là, cela risque d'être accidentogène, mais avec les nouvelles conditions de circulation, peut-être que ça apaisera aussi le débouché des voitures quand elles descendent, elles passent sous le pont ou prennent la route de Dinard, où là, c'est toujours un peu compliqué.

Didier LECHIEN (Mairie)

Juste deux précisions avant que Yannick ne réponde. On est en zone 30, notamment à partir du cinéma on va être en zone 30. En effet, la commune de Taden a un projet d'aménagements du rond-point de Dombriand jusqu'à la route des Quatre Moulins, bien évidemment que nous poursuivons l'aménagement d'une piste cyclable ou d'une voie cyclable en prolongation de cette voie entre la rue des Quatre Moulins et la Route de Dinard, notamment sur le bas-côté qui est herbé et qui se prête tout à fait à l'accueil d'un aménagement de ce genre, donc, ce sera bien évidemment réalisé. Peut-être pas tout de suite, mais ce sera fait.

Didier DERU

En termes de stationnement, il y a des gains ou des pertes par rapport à ce qui existe aujourd'hui ? Sachant qu'aujourd'hui on sait que c'est anarchique, on sait combien de véhicules stationnent. C'est le premier point.

Le deuxième point, j'ai entendu que c'était en zone 30, mais quand on vient de la route de Dinard et que l'on passe devant Steredenn et quand on vient rue du Clos du Hêtre, on peut y rester ¼ d'heure. Les gens ne voient pas que c'est un rond-point, ils déboulent. C'est prévu d'avoir des systèmes pour ralentir visuellement de façon à ce que les gens qui viennent de la rue Belêtre Viel puissent rentrer. On n'arrive pas à rentrer.

Didier LECHIEN (Maire)

A passer le rond-point c'est ça ?

Didier DERU

Oui parce que les gens passent directement sans regarder. On reste planté rue Belêtre Viel. Est-ce qu'il y a un système qui permet, soit visuel, soit de ralentir ou pour qu'il y ait de la fluidité dans le trafic ?

Bernard LAGREE

Il va y avoir un ralentisseur avant qui sera visible, c'est la partie rouge que l'on voit. Lorsque l'on se présente sur la route de Dinard, on a une vision qui est vraiment directe. On a enlevé la partie qui était au milieu de façon à ce que les voitures se présentent directement face à la circulation.

Yannick HELLIO

En fait, la rue est redessinée et les voitures qui vont arriver de Taden vont arriver face au rond-point. Normalement, ça doit inciter à s'arrêter.

Le stationnement, soit on parle des places officielles ou des places officieuses. Si on parle des places officieuses, c'est l'anarchie la plus totale. On ne pourra pas avoir le même nombre de places que ce qu'il y a aujourd'hui. A mon avis, on perd un bon tiers.

Michel FORGET

On n'en perd pas puisque ce ne sont pas des places.

Yannick HELLIO

Non, mais on est d'accord. Michel, je réponds à M. Déru pour lui dire qu'il y avait un système anarchique avec des places non officielles qui étaient squattées par des véhicules en plus la journée, ces places n'existeront plus et nous allons avoir aujourd'hui un nombre de places réel de 40 emplacements matérialisés, plus deux arrêts minutes et une place PMR. Pour avoir rencontré le Directeur de Steredenn, c'est une discussion sans fin puisque ce monsieur, même s'il a bien conscience que les gens de Steredenn se stationnent à proximité et ont du mal à se garer plus loin, si chacun fait un petit effort dans le secteur, cela fonctionnera.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci. Il y a d'autres questions ? Non.

Des oppositions ? Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°11

OBJET : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 – Modification des statuts

Rapporteur : M.me MIEL-GIRESSE

Le secteur de l'énergie étant en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 22), notamment dans les domaines suivants :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène,
- Rubrique Maitrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22)
- Rubrique activités complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales
- Rubrique SIG : pour l'activité PCRS.

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE 22 dont la commune de Dinan est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le comité syndical du SDE 22 a approuvé les nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du SDE 22 a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble des adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Il vous est proposé d'approuver les nouveaux statuts du SDE 22 tels que présentés en annexe jointe.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°12

URBANISME - Réfection de la toiture de l'immeuble sis 24 place Duguesclin - Demande de subvention de la Sarl GAB IMMOBILIER

Rapporteur : M.me MIEL-GIRESSE

L'immeuble sis 24 place Duguesclin est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Il y est répertorié « à conserver et à restaurer ».

Par arrêté municipal, en date du 10/07/2018, la SARL GAB IMMOBILIER représentée par M. David RIMBAUD, syndic de l'immeuble, a obtenu l'autorisation de procéder à des travaux de réfection de la couverture d'un appentis et de l'immeuble.

Par courrier en date du 20 juin 2018, M. RIMBAUD sollicite une subvention de la ville pour les accompagner dans leur démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 43 176,90 € T.T.C. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise EITA de Pleudihen sur Rance.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10 % du montant TTC des travaux.

La Ville de Dinan pourrait participer, comme elle le fait habituellement, pour un montant correspondant à 10 % du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 15/11/2018,

Il vous est proposé d'accorder à la Sarl Gab Immobilier une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme est inscrite au budget principal 2018 Commune de Dinan – section investissement-opération 32

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 46 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE** (Mme MISSIR) ces dispositions.

Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Bruno BERTIER

On a toujours voté pour ces subventions, mais je croyais que l'on s'était fixé comme règles que c'était pour les particuliers et là, ce soir, la délibération est en vers une personne morale, un syndic de copropriété.

Odile MIEL-GIRESSE

On avait eu ce débat en commission d'urbanisme, parce qu'on voulait être vigilant à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes qui touchent les subventions. Effectivement, ça va à des particuliers, ce n'est pas un immeuble qui appartient à un syndic, on est bien d'accord. D'autre part, on a été vigilant tout

au long de l'année à qui on accordait les subventions, donc on n'est pas dans le cas d'un syndic propriétaire qui aurait touché un nombre de subventions important. Ce qui rentre aussi en ligne de compte, c'est qu'aujourd'hui, on n'a pas d'arbitrage réel dans le sens où on a aussi l'ensemble de notre enveloppe qui n'est pas utilisée. Elle n'est pas bonne mon explication, je reprends, je m'aperçois en parlant que ça ne va pas, il est un peu tard.

En fait, je voulais vous donner deux informations : là, il s'agit bien d'un syndic qui représente des intérêts privés et qui n'est pas propriétaire de l'immeuble, donc ce sont bien des personnes privées, du coup, on valide la subvention et d'autre part, on n'a pas utilisé toute notre enveloppe.

Didier DERU

Moi, j'ai juste une question, moi, il me semble, mais c'est peut-être ma mémoire qui me fait défaut. Par le passé, on n'a déjà aidé cet immeuble-là. C'est bien la maison qui fait l'angle en face du parking Dugesclin ?

Didier LECHIEN (Maire)

Non.

Didier DERU

D'accord, touché, coulé.

Matthieu JOUNEAU

Je voulais rappeler à M. Déru...

Odile MIEL-GIRESSE

Il n'y a pas de cheminée Matthieu.

Matthieu JOUNEAU

Non, mais je voulais rappeler à M. Déru qu'il y a le mur et puis la façade, les cheminées, il y a les grilles, les portails, les murs, donc on peut avoir une demande d'un particulier pour plusieurs aspects de sa maison, puisque c'est prévu. Pour rebondir sur le propos d'Odile Miel-Giresse, sachant que le crédit n'est pas totalement consommé, moi je pense qu'il serait utile de faire une communication à l'occasion, dans le magazine de Dinan par exemple, pour inciter des dinannais qui ne connaissent pas ce dispositif à le solliciter. Parce qu'effectivement, les syndics ou certaines personnes avisées en ont tout à fait connaissance, mais je suis certain que beaucoup de dinannais n'ont pas connaissance de ces aides possibles.

Didier LECHIEN (Maire)

D'autres questions ? Non.

Des oppositions ? 1. Des abstentions ? Non. Je vous remercie, l'affaire est adoptée.

Affaire n°13

MUSÉE – Demande d'aide de financement via le Fonds Régional d'Aide à la Restauration

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Conformément aux prévisions des budgets primitifs des années 2017 et 2018, deux tableaux, trente et une céramiques antiques et une Vierge à l'Enfant du XVI^e siècle ont été restaurés, en 2017, pour un montant de 24 714,85 € TTC. Une statue du XVI^e siècle représentant Sainte-Barbe a été restaurée en 2018 pour un montant de 4 177,50 € TTC.

Ces restaurations ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration, réunie les 21 et 22 novembre 2017. La Ville de Dinan est, ainsi, autorisée à solliciter le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour financer ces travaux de restauration.

Compte tenu de l'aide pouvant être allouée par le F.R.A.R., le financement de la restauration de ces œuvres pourrait être réparti comme suit :

	Coût total TTC (en euro)	Aide versée par le F.R.A.R. (en euro)	Coût pour la Ville de Dinan (en euro)
Restauration du tableau de George Clarkson Stanfield, <i>Le port de Dinan</i> , 1871	1 552,80	324,00	1228,8
Restauration du tableau d'Isidore Dagnan, <i>Le port de Dinan</i> , 1835	3 412,80	711,00	2701,80
Restauration de 31 céramiques antiques	19 008,00	3 960,00	15 048,00
Restauration d'une sculpture représentant la Vierge à l'Enfant (XVI ^e siècle)	741,25	185,00	556,25
Restauration d'une sculpture représentant Sainte Barbe (XVI ^e siècle)	4 177,50	1045,00	3132,5
Total	28 892,35	6 225,00	22 667,35
Répartition du financement en pourcentage	100%	21,5%	78,5%

Suite à l'avis favorable de la commission Culture, Musées, Bibliothèques en date du 3 octobre 2018,

Il vous est proposé de solliciter l'aide financière du F.R.A.R. pour financer ces restaurations d'œuvres.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

Joëlle Le Guiffant présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christine LAISNE

Juste une remarque. Concernant la restauration du patrimoine, on ne manque pas de pièces à restaurer. J'aimerais que l'on s'interroge sur les choix qui sont faits pour les œuvres à restaurer et

pourquoi ils sont faits. Là, les deux tableaux du port de Dinan ont été présentés, moi j'aimerais bien savoir pour quel projet de présentation et cela s'inscrit dans quoi les 31 céramiques antiques?

Joëlle LE GUIFFANT

Le projet vous sera présenté en commission culturelle demain soir. On a des projets, c'est vrai qu'au cours du recollement certaines pièces sont en état de délabrement ou sont abîmées, c'est ça qui permet au service des musées de dire que l'on restaure ces pièces-là. Après, elles sont restaurées dans l'esprit, comme les deux tableaux qui ont été présentés, dès la fin de la restauration, un à la bibliothèque et l'autre pour les journées du patrimoine. Il est bien évident que le jour où il y aura un musée à Dinan, toutes ces pièces qui auront été restaurées seront présentées à ce moment-là. Le choix est fait en fonction de l'état des pièces qui sont recollées.

Didier LECHIEN (Maire)

D'autres questions ? Non.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°14

MUSÉE – Inventaire et récolement du Musée de Dinan

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

La loi Musée du 4 janvier 2002, qui fixe le cadre général des Musées de France, fait de la mise à jour de l'inventaire et du récolement des collections une obligation décennale. L'opération de récolement, entamée en 2009, aborde donc sa dernière année avant de recommencer pour une nouvelle campagne de 10 ans.

Au 30 septembre 2018, 3 786 objets ont été récolés, sur un total estimé à 4 600 (soit 82,3 % des collections). Parmi les principales collections, celles de sculptures, de documents anciens, de textiles ainsi que la collection dite « métal » ont été récemment achevées. Restent à traiter la collection d'objets préhistoriques, la collection de spécimens d'histoire naturelle ainsi qu'une partie de la collection d'art et de traditions populaires (meubles et outils agricoles).

Pour mener à bien ce travail, la Ville de Dinan avait recruté, en octobre 2015, une chargée de mission pour une durée de trois années, dont le poste est co-financé par l'Etat (la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne).

Indépendamment de l'obligation légale, le Musée de Dinan a ajouté à ces missions le conditionnement des œuvres ainsi que l'informatisation des collections sur le logiciel Micro-musée (le chantier des collections de Dinan) qui permet :

- d'accroître la connaissance historique et artistique des collections du musée ;
- de procéder à la conservation préventive et à la restauration des œuvres ;
- de poser les bases du Projet Scientifique et Culturel du nouveau musée.

Aujourd'hui, afin de poursuivre le chantier des collections, d'achever le récolement 2009/2019 et de débiter celui prévu pour la période 2020/2029, il conviendrait de prolonger la mission de l'agent pour une durée minimale de trois années.

Sa rémunération serait établie sur la base de l'indice majoré 344 (correspondant au 2^{ème} Echelon du grade d'assistant territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, catégorie B de la filière culturelle).

Le coût pour la Ville serait de 31 464 € annuel dont il faudrait déduire une aide annuelle de la DRAC s'élevant à 10 000 euros/an pendant trois ans.

Suite à l'avis favorable de la commission Culture, Musées, Bibliothèques, en date du 3 octobre 2018,

Il vous est proposé de :

1. Renouveler, pour une durée de trois années, le poste de chargé de mission pour l'inventaire et le récolement des collections du Musée de Dinan, aux conditions indiquées ci-dessus ;
2. Solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, les subventions indiquées ci-dessus.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

Joëlle Le Guiffant présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions sur cette mission ? Non.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°15

RESSOURCES HUMAINES - Prestation sociale complémentaire des agents – Contrat prévoyance

Rapporteur : M. le Maire

Les communes historiques de Dinan et Léhon avaient chacune fait le choix de participer à la couverture du risque « prévoyance-maintien de salaire » pour leurs agents (prévu par décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011).

Par délibération du 18 décembre 2014, la commune historique de Dinan avait décidé de conclure une convention de participation avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2015. Elle permet aux agents qui le souhaitent de souscrire une couverture en cas de perte de revenu résultant d'une incapacité temporaire de travail ou d'une invalidité permanente. La cotisation unique par adhérent est de 2,57 % du salaire des agents (traitement brut + NBI le cas échéant + régime indemnitaire). La Ville participe à hauteur de 33,67 % de la cotisation.

La commune historique de Léhon avait, quant à elle, fait le choix de participer via la procédure dite de « labellisation » en attribuant une participation d'un montant forfaitaire initial de 15 € à chaque agent souscrivant un contrat « labellisé » auprès d'un prestataire. Préalablement à la création de la commune nouvelle, la commune de Léhon a délibéré le 14 décembre 2017 pour harmoniser sa participation avec celle octroyée aux agents de Dinan, soit une participation à hauteur de 33,67 % des cotisations.

Avec la création de la commune nouvelle, la participation de la commune nouvelle a été maintenue au travers des deux procédures, convention de participation et contrats individuels labellisés. Or, selon le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les deux procédures sont exclusives l'une de l'autre et la commune nouvelle de Dinan doit choisir entre la convention de participation et la labellisation.

Il apparait que le choix le plus sécurisant juridiquement est de permettre l'intégration des agents de Léhon au contrat-groupe conclu avec la MNT en proposant au conseil municipal de délibérer sur la mise en place d'un avenant à la convention de participation initiale prise par Dinan historique.

Pour les agents de Léhon le transfert vers la Convention de Participation s'effectue sans perte de garantie (tous les adhérents bénéficieront des garanties identiques : Option 3 à 95 %) et pour la majorité de ces agents, cette intégration au contrat-groupe MNT est même plus avantageuse en comparaison avec leur contrat individuel actuel.

En effet, la base de couverture est plus large (les primes sont incluses dans l'assiette de cotisation et sont donc conservées à hauteur de 45 % en cas de perte de revenus). De plus, les agents ayant déjà adhéré individuellement ont reçu, courant octobre, un courrier de la MNT les informant d'une hausse de cotisation à hauteur de 3,14 % de leur salaire actuel à compter du 1er janvier 2019 alors que la cotisation du contrat groupe demeure elle inchangée (2,57 %). A garanties et à participation égales, le gain sera de l'ordre de 22% en 2019 en adhérant à la Convention portée par la ville de Dinan pour les agents de Léhon.

Enfin, pour l'ensemble des agents, qu'ils soient agents de Léhon historique ayant souscrit un contrat prévoyance labellisé, agents de Léhon n'étant pas couvert par un contrat de prévoyance et agents de Dinan n'ayant pas adhéré lors de la mise en place du contrat groupe, cet avenant permet à l'ensemble de ces agents de souscrire au contrat-groupe, sans condition d'adhésion particulières, à garanties égales à compter de la date d'effet de l'avenant. Il n'y aura pas de questionnaire de santé, pas de délai de stage et pas de rupture de garantie.

Bien entendu cette souscription reste facultative, chaque agent a le choix d'adhérer ou non à ce contrat. Par contre, les agents décidant de souscrire ou conserver un contrat individuel labellisé ne pourront prétendre à une participation employeur.

Une information générale serait transmise à l'ensemble des agents dès la délibération prise.

Il vous est ainsi proposé d'émettre un avis sur le projet de délibération relatif à l'adhésion des agents de Léhon au contrat-groupe MNT.

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération de la Ville de Dinan en date du 18 décembre 2014 relative à la protection sociale complémentaire des agents et notamment la convention de participation pour la prévoyance des agents avec la Mutuelle Nationale Territoriale,

Vu la délibération de la commune de Léhon en date du 4 avril 2013 relative à la participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation,

Vu la délibération de la commune de Léhon en date du 18 décembre 2017 relative à la participation employeur pour la prévoyance,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2017 portant création de la commune nouvelle de Dinan,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 23 novembre 2018 ;

Considérant qu'il convient de retenir une seule procédure entre la convention de participation et la labellisation,

Considérant la possibilité donnée à l'ensemble de agents de la commune nouvelle de souscrire au contrat-groupe, sans conditions d'adhésion particulières, à garanties égales à compter de la date d'effet de l'avenant. (Pas de questionnaire de santé, pas de délai de stage et pas de rupture de garantie).

Afin d'étendre le dispositif de Prévoyance en vigueur sur la commune historique de Dinan à l'ensemble des agents de la commune nouvelle, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Mutuelle Nationale Territoriale l'avenant relatif à la convention de participation selon les conditions suivantes :

- la garantie de base (maintien de salaire) et les options "Invalidité" et " Perte de retraite consécutive à une invalidité permanente" sont incluses pour un taux global de 2,57 % de l'assiette de cotisation
- montant de la participation financière de la ville de 60 € dans la limite de 33,67 % de la cotisation.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

Didier Lechien présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Affaire n°16

RESSOURCES HUMAINES : demande de remboursement du FIVA Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante

Rapporteur : M. le Maire

En décembre 2016, le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) a adressé à la mairie de Dinan, une demande amiable de remboursement.

En effet, le FIVA a été amené à verser une indemnisation à un agent de la collectivité, aujourd'hui à la retraite, au titre des préjudices liés à l'exposition à l'amiante. Il est donc « subrogé, à due concurrence des sommes versées, dans les droits que possède le demandeur contre la personne responsable du dommage ainsi que contre les personnes ou organismes tenus à un titre quelconque d'en assurer la réparation totale ou partielle dans la limite du montant des prestations à la charge des dites personnes » (la loi n°200-1257 du 23 décembre 2000 article 53 VI, décret n°2001-963 article 36).

La Ville de Dinan est mise en cause en qualité de dernier employeur de l'agent. La réglementation lui donne ainsi l'obligation de rembourser le FIVA.

La collectivité a engagé une négociation sur le montant à verser (24 600 €). Cette demande a été refusée par courrier en octobre 2017. La Ville de Dinan a également sollicité en vain son assureur responsabilité civile pour une éventuelle prise en charge.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-1257 du 23/12/2000 – article 53 VI,

VU le décret n° 2001-963 du 23/10/20001 – article 36,

Considérant que le FIVA (Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante) a été saisi d'une demande en réparation des préjudices subis par un agent victime d'une maladie imputable au service liée à son exposition à l'amiante,

Considérant que le FIVA se trouve subrogé à due concurrence des sommes versées dans les droits que possède le demandeur contre la personne responsable du dommage,

Vu la demande de remboursement amiable du FIVA des sommes versées en réparation aux fonctionnaires victimes d'un accident de service ou atteint d'une maladie professionnelle,

Considérant que le contrat d'assurance de responsabilité civile de la collectivité exclut la prise en charge des dommages causés par l'amiante,

Il vous est proposé de :

1. Donner un avis favorable sur le principe du remboursement du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante de la somme de 24 600 €
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce remboursement
3. Les dépenses seront imputées à l'article 678 du Budget Principal

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

Didier Lechien présente l'affaire.

Affaire n°17

Motion contre les violences homophobes

Rapporteur : M. BERTIER

Ces actes nous concernent tous...

Plus une semaine ne se passe dans notre pays sans que l'on apprenne l'agression d'une homosexuelle ou d'un homosexuel ; sans que l'un d'entre eux n' affiche sur les réseaux sociaux - en guise de signal d'alerte - son visage ecchymosé par un passage à tabac. Un jour, c'est un couple d'hommes qui se fait frapper et cracher dessus par un chauffeur VTC pour avoir osé s'embrasser dans sa voiture. Un autre, ce sont deux femmes rouées de coups à un arrêt de bus pour avoir, elles aussi, échangé un baiser. Un autre, c'est un couple de lesbiennes, encore, attaqué à l'eau de javel à la Braderie de Lille... On n'en finirait pas d'enchaîner les exemples tant ils sont nombreux.

Aux derniers pointages du ministère de l'Intérieur, 1 026 infractions homophobes ou transphobes avaient été relevées en 2017, dont 262 pour les seules agressions physiques. Soit une toute les trente-trois heures. Et, sur les neuf premiers mois de 2018, les plaintes ont encore crû de 15 %. La façon dont une société traite les homosexuels constitue un indicateur indiscutable du degré de liberté, de santé et d'évolution de ladite société. Alors, réagissons. Les agressions homophobes ne concernent pas les seuls homos. Elles nous concernent tous. Il est grand temps que la société civile s'empare de cette nécessaire colère. Et que les politiques prennent enfin des décisions à la hauteur.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** cette motion.

Bruno BERTIER

Tout d'abord M. le Maire, je voulais vous remercier de m'avoir autorisé à présenter cette pétition. C'est une motion issue d'une pétition nationale et il me semblait bon ce soir de vous présenter cette motion. On est dans une société qui, aujourd'hui, est remplie de doutes. On en a parlé à certains moments ce soir, notre société se recroqueville avec la peur de l'étranger, du racisme de plus en plus important, sur des juifs, des musulmans, peur de l'autre, peur de la religion. On l'a vu, ce week-end dernier, des violences faites aux femmes où des milliers de personnes étaient dans les rues de France pour dénoncer ces violences faites aux femmes.

Il y a aussi, et cela me paraissait important, alors qu'un niveau national une pétition a vu le jour ces derniers jours. Je me suis dit, que peut-être, s'il y en avait un au conseil municipal qui pouvait s'emparer de cette question, sans personnaliser le cas, c'était peut-être moi, parce que c'est vrai que tout au long de ma vie, j'ai été victime, non de violence physique, mais de violence verbale. Parfois, les violences verbales font aussi mal que les violences physiques. Je parle à l'imparfait et au présent, c'est dans ma vie au quotidien, au travail, dans ma vie personnelle parfois même en politique.

Des actes homophobes, il y en a tous les jours. Moi, j'ai 52 ans, je prends du recul aujourd'hui. Il y a aussi de la famille, des enfants parfois et tout cela est difficile. Je pense aussi à ces jeunes, qui découvrent leur homosexualité qui sont rejetés parfois par leurs parents, qui sont mis à la rue en quelques heures et qui doivent se débrouiller pour reconstruire une vie et panser des plaies. Des homosexuels, il y en a partout, il y en a à Dinan et cela me paraissait important que ce soir cette cause soit mise sur la table.

Je vais vous lire un texte qui est issu d'une pétition que j'ai signé, je vous inviterai à titre personnel à signer selon votre souhait. Mais ce que je vous demande ce soir, c'est de voter cette motion qui condamne fermement les actes homophobes dont peut-être, dont vos proches autour de cette table peuvent être touchés, certains qui vous sont proches. Je m'excuse, je suis un peu ému. Je vais vous lire ce texte.

Bruno Bertier présente la motion.

Didier LECHIEN (Maire)

Je vous propose que nous passions au vote. Je soutiens bien évidemment complètement cette motion. On commence par les votes pour, qui est pour cette motion ? Pas d'abstention ? Non. Pas d'opposition ? Non. C'est à l'unanimité que le conseil municipal porte son soutien à cette motion. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée, plutôt une bonne nuit désormais.

M. le Maire lève la séance